

# RAPPORT ACTIVITÉS

## 2020

01  
Ain  
c|a.u.e

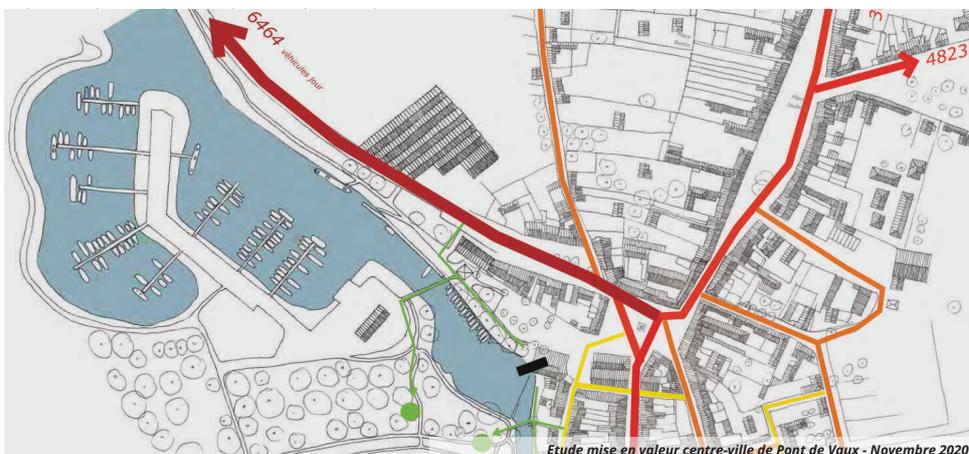
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement de l'Ain

CONSEIL

ARCHITECTURE

URBANISME

ENVIRONNEMENT



## 2020, une année particulière de réinvention...

L'année 2020 a été une année de remise en question et de transition. La crise sanitaire mondiale sans précédent nous a obligé à nous questionner sur nos priorités, nos choix et nos projets d'avenir. Le contexte nous a imposé de repenser l'organisation de l'équipe, ses manières de travailler (télétravail, visio-conférence, etc.) et de nous réinventer en trouvant de nouvelles manières d'agir.

L'essence même du CAUE a été ici mise à l'épreuve : décaler le regard, réinterroger nos modes de vies, questionner le cadre de vie de chacun, trouver des solutions innovantes, expérimenter pour imaginer demain, etc. Du fait du confinement imposé, notre champ d'action a été réduit à l'échelle de la proximité et a réinterrogé d'autant l'urbanisme de nos lieux de vie, leurs architectures, notre environnement et nos paysages du quotidien.

Depuis la dernière assemblée générale tenue en visio-conférence en juillet 2020, de nombreux événements internes sont également venus bouleverser le CAUE 01 et son équipe : Marie-Laurence ECOCHARD a quitté ses fonctions après avoir assuré 36 années l'administration générale de l'association et Bruno LUGAZ a pris sa retraite suite à 42 années passées à la direction des CAUE des Ardennes, de la Nièvre, de la Savoie et ces sept dernières années dans l'Ain. Je tenais ici à souligner leur travail et engagement au sein de ce réseau, et la qualité de leur dévouement au cours de ces décennies.

Enfin Christophe FORTIN m'a cédé sa place en juillet dernier à la présidence du CAUE : Il a montré un investissement sans faille et d'une implication rare à la tête de cette institution, et je tenais à le remercier sincèrement pour son travail remarquable au cours de ce mandat de six années.

Aujourd'hui je souhaite que le CAUE puisse retourner à la rencontre de ses usagers sur le terrain, particuliers, grand public, scolaires, mais aussi collectivités, techniciens, élus, pour certains nouvellement élus en 2020. Le Conseil Départemental de l'Ain et le conseil d'administration ont renouvelé leur soutien et leur adhésion aux valeurs portées par l'association, son directeur et son équipe technique et administrative.

L'année 2021 confirme la reprise d'activités et l'ensemble des conseillers reprend une forte activité d'accompagnement en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage et je m'en félicite.

Le « projet stratégique 2022-2026 » présenté lors cette assemblée générale de septembre est la concrétisation de cette volonté d'une communication renouvelée, et d'un réinvestissement des missions dévolues par la loi de 1977 : CONSEILLER, INFORMER, SENSIBILISER, FORMER.

Nous réitérons plus que jamais cette année nos remerciements pour votre confiance et votre attachement à notre organisme qui défend l'architecture en tant qu'« expression de la culture » et qui veille à vos côtés à la qualité de notre cadre de vie et ses valeurs architecturale, patrimoniale, urbaine, paysagère et environnementale.



**Clotilde FOURNIER, Présidente du CAUE de l'Ain**

Conseillère départementale du canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice  
Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain, déléguée à l'insertion, l'emploi, l'habitat et le logement

## SOMMAIRE

### L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES

#### CONSEILLER

- LES COMMUNES
- LES INTERCOMMUNALITES
- LES PARTICULIERS

#### FORMER

- LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

#### INFORMER ET SENSIBILISER

- LE PUBLIC SCOLAIRE ET ÉTUDIANT
- AVEC DES OUTILS SUR MESURE
- LE GRAND PUBLIC
- AVEC LES RESSOURCES DU CAUE

#### COMMUNIQUER

#### TRAVAILLER EN RÉSEAU

- AVEC S-PASS TERRITOIRES
- AVEC L'URCAUE
- AVEC LA FNCAUE

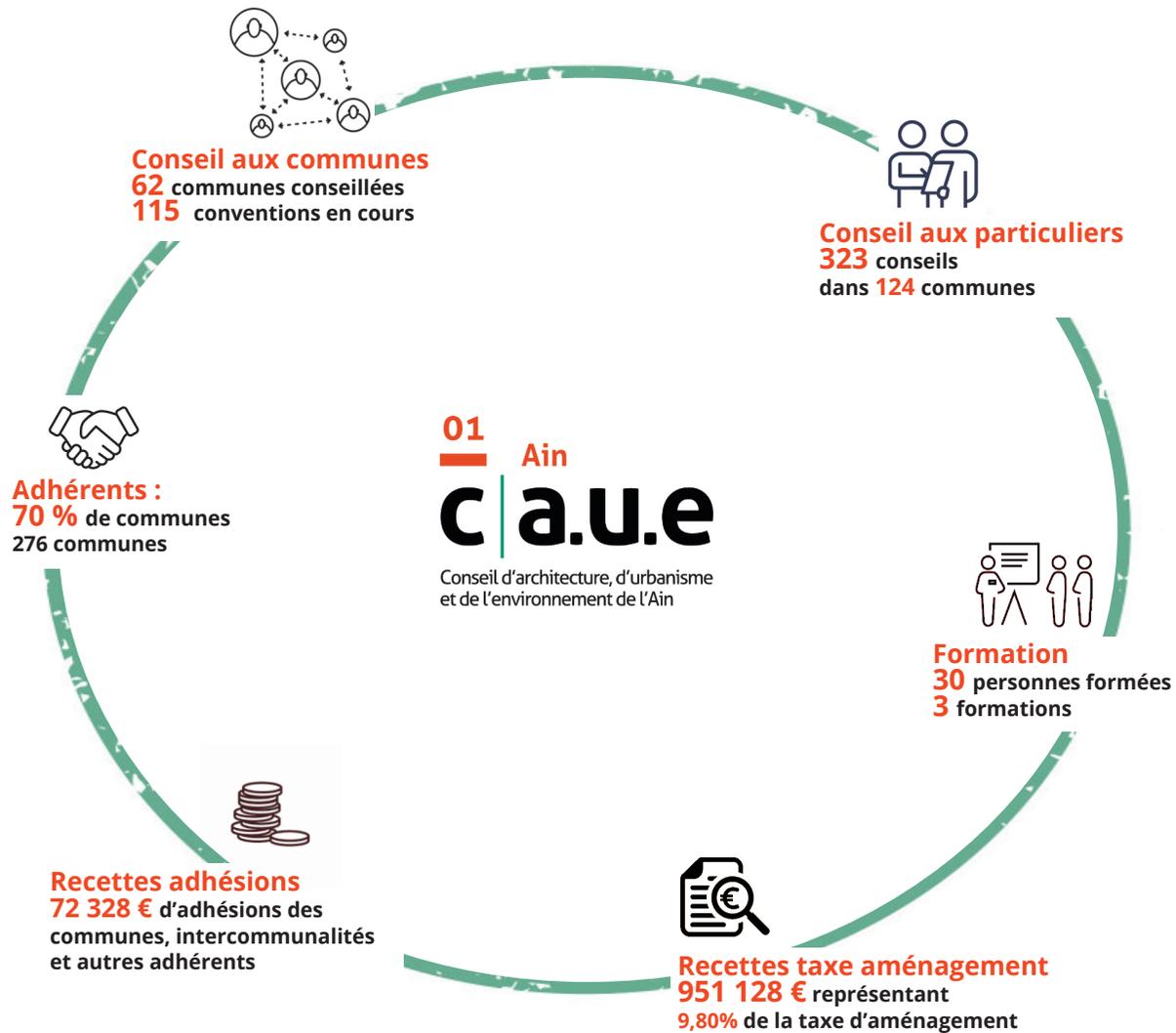
#### FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

#### LA VIE DE L'ASSOCIATION

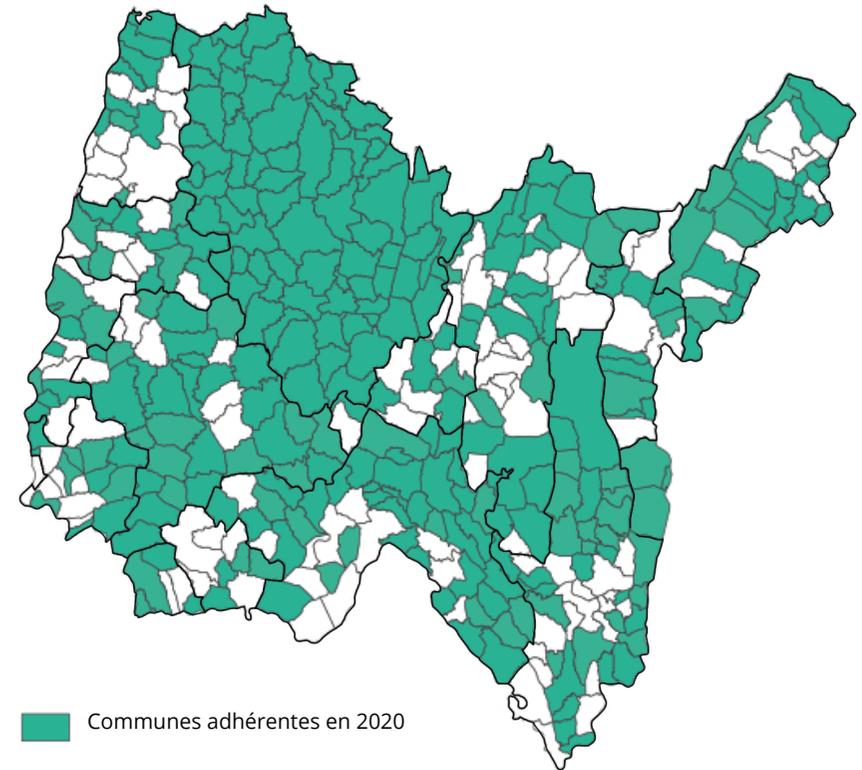
- L'EQUIPE
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### REGARD SUR 2021...

# L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES



## Adhésions des communes en 2020



>> **Montant de l'adhésion** : 10 centimes par habitants (réduit de moitié si l'intercommunalité est adhérente)

>> **4 demi-journées gratuites** d'études par an pour les communes adhérentes

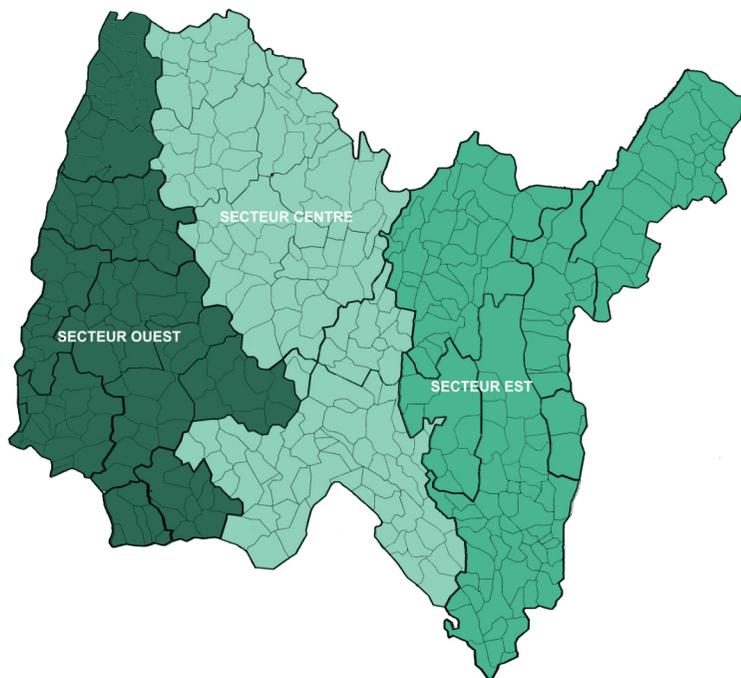
# CONSEILLER LES COMMUNES

*«Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».*  
(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Le CAUE de l'Ain est à la disposition des communes pour les accompagner dans le cadre de missions de conseil sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage contribuant ainsi à une évolution urbaine et paysagère de qualité. Une première rencontre permet d'identifier la demande. Le CAUE établit ensuite un compte-rendu détaillé apportant un état des lieux et des recommandations adaptées.

En cas de besoin, une poursuite de la mission est proposée à la collectivité, via une convention. Des journées gratuites sont offertes aux communes adhérentes.

En 2020, six architectes ont travaillé en binôme sur chacun des trois secteurs de l'Ain, avec une paysagiste-conseil en appui sur l'ensemble du département.



## Pourquoi faire appel au CAUE ?

### >> Vous aménagez le cœur de votre ville ou de votre village

Le CAUE explore différentes hypothèses d'aménagement, vous conseille sur la qualité des espaces publics, la programmation d'une étude, l'information ou la participation des habitants.

### >> Vous construisez un bâtiment public

Le CAUE vous conseille sur l'implantation et le programme du bâtiment et la participation des usagers.

### >> Vous restaurez ou réhabilitez votre patrimoine

Le CAUE vous conseille sur la faisabilité du projet, le choix des matériaux, les techniques traditionnelles de restauration, la coloration des façades.

### >> Vous révisez un document d'urbanisme

Le CAUE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet de développement communal ou intercommunal, accompagne les démarches de planification (PLU, PLUi, etc.), la définition des enjeux spécifiques de certaines de vos orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

### >> Vous voulez accueillir de nouveaux habitants

Le CAUE vous informe sur les différentes étapes à suivre, les possibilités d'extension ou de densification de votre bourg ou village.

### >> Vous voulez impliquer les élus, les habitants ou des associations

de votre commune dans votre réflexion prospective :  
Le CAUE organise des ateliers de concertation pour une plus grande implication de tous et une meilleure acceptation.

# CONSEILLER LES COMMUNES

## Les communes ayant fait appel au CAUE en 2020

### SECTEUR OUEST

- ARBIGNY** : Valorisation de l'ancienne école et d'une ferme
- BOURG-SAINT-CHRISTOPHE** : Reconversion d'une longère
- BOZ** : Aménagement de parcelles communales
- BRESSOLLES** : Cheminements doux et espaces publics et aménagement de la cour d'école
- CHALAMONT** : Jury de concours pour un groupe scolaire
- CHANOZ-CHATENAY** : Réaménagement et extension de la mairie
- CROTTET** : Evolution du périscolaire
- DOMPIERRE-SUR-VEYLE** : Rénovation de la salle des fêtes
- GRIÈGES** : Réaménagement d'une place publique
- LA CHAPELLE-DU-CHÂTELARD** : Aménagement du site de la Chapelle de Beaumont
- MASSIEUX** : Définition d'une charte chromatique
- MIRIBEL** : Permanences du CAUE en commune auprès des particuliers
- MONTMERLE-SUR-SAÔNE** : Suivi ponctuel des projets
- PONT-DE-VAUX** : Revitalisation du centre bourg
- SAINT-GENIS-SUR-MENTHON** : Evolution du centre bourg
- SAINT-NIZIER-LE-DESERT** : Suivi des constructions en lotissement
- THIL** : Aménagement du site de loisirs
- THOISSEY** : Valorisation patrimoniale de la commune et conseils architecturaux aux particuliers
- TRAMOYES** : Restructuration et extension du groupe scolaire et des locaux associatifs
- TRÉVOUX** : Recommandations et charte façades sur le bâti ancien

## Les communes ayant fait appel au CAUE en 2020

### SECTEUR CENTRE

- AMBÉRIEU-EN-BUGEY** : Accompagnement pour la révision du PLU
- ATTIGNAT** : Evolution du campus éducatif
- CHÂTEAU-GAILLARD** : Recommandations pour la restauration du lavoir
- CHAZEY-SUR-AIN** : Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite
- DOUVRES** : Conseils sur un projet immobilier et un aménagement public
- DRUILLAT** : Extension de la salle polyvalente
- LENT** : Revalorisation du coeur historique
- MEILLONNAS** : Revalorisation du coeur historique
- MÉRIGNAT** : Aménagement du centre ancien
- POLLIAT** : Réflexion sur la salle des fêtes et la mairie
- REVONNAS** : Conseils pour l'aménagement d'un lotissement
- SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS** : Création d'une nouvelle place publique en centre bourg
- SAINT-SULPICE** : Conseils sur des cheminements piétonniers et la salle des fêtes
- SAINTE-JULIE** : Recommandations architecturales pour la rénovation d'un ancien hôtel-restaurant
- VAL-REVERMONT** : "Prospective 2040" – ateliers partagés
- VIRIAT** : Approche environnementale d'une zone à urbaniser



Bourg-Saint-Christophe



Druillat

# CONSEILLER LES COMMUNES

## Les communes ayant fait appel au CAUE en 2020

### Secteur EST

- APREMONT** : Aménagement du lotissement «les Bruves»  
**ARMIX** : Conseil couleur pour les menuiseries de bâtiments communaux  
**BELLEY** : Accompagnement des élus pour la définition de leurs projets  
**BRION** : Réflexion sur les abords de la mairie et sur la salle des fêtes  
**CEYZÉRIEU** : Évolution de la salle des fêtes et de l'entrée sud de la commune  
**CHAZEY-BONS** : Conseils architecturaux pour la rénovation de la chapelle de Chazey  
**CHEVILLARD** : Conseils sur des aménagements paysagers  
**CHEVRY** : Accompagnement des autorisations de construire  
**DIVONNE-LES-BAINS** : Proposition d'accompagnement et conseil pour l'instruction d'actes de constructions  
**DORTAN** : Réflexion sur l'aménagement de la rue principale  
**FERNEY-VOLTAIRE** : Accompagnement des autorisations de construire  
**GEX** : Conseil pour l'instruction d'actes de constructions  
**IZIEU** : Conseils pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes  
**LÉAZ** : Réflexion sur l'école et son devenir  
**MIJOUX** : Restauration des bains douches  
**NANTUA** : Accompagnement de la commune et conseil des particuliers en Site Patrimonial Remarquable (SPR) – en lien avec l'UDAP  
**OYONNAX** : Conseil pour l'instruction d'actes de constructions  
**PARVES-ET-NATTAGES** : Mise en valeur du coeur de village de Parves  
**PLATEAU D'HAUTEVILLE** : Conseil pour la rénovation façade de la mairie  
**PRÉVESSIN-MOENS** : Accompagnement des autorisations de construire et accompagnement de la commune sur un accord-cadre

## Les communes ayant fait appel au CAUE en 2020

- RUFFIEU** : Aménagement de la place du Monument aux Morts  
**SAINT-GENIS-POUILLY** : Accompagnement des autorisations de construire  
**SAINT-JEAN-DE-GONVILLE** : Agrandissement de la boulangerie communale  
**SEGNY** : Accompagnement des autorisations de construire  
**TENAY** : Ateliers partagés «Embellir Tenay»  
**VERSONNEX** : Accompagnement des autorisations de construire



# CONSEILLER LES INTERCOMMUNALITES

Le CAUE accompagne les intercommunalités dans tout projet d'intérêt communautaire (Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux, Programmes Locaux de l'Habitat, commerces, patrimoine et tourisme) et pour une assistance auprès des services en charge des autorisations de construire.

## Conseils aux intercommunalités en 2020

### BOURG EN BRESSE AGGLOMÉRATION (CA3B) :

Conseils et accompagnements des communes portant des projets d'enjeu communautaire

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN (CAPB) :

Atelier de lancement de l'Opération de la Revitalisation de Territoire préfigurant le programme «Petites Villes de Demain»

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEY SUD (CCBS) :

Accompagnement de projets à fort enjeux patrimoniaux, suite à l'étude d'évaluation patrimoniale menée à l'échelle intercommunale

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (CCD) :

Création d'une zone d'activités économiques à Mionnay

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA) :

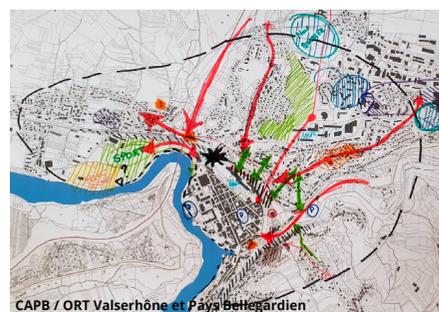
Mise en place de commissions d'analyse des projets avec le service ADS et accompagnement des mutations de l'espace public

### HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION (HBA) :

Accompagnement de la communauté de communes et conseils pour l'instruction d'actes de constructions

### PAYS DE GEX AGGLOMÉRATION (CAPG) :

Conseil pour l'instruction d'actes de constructions et participation à une commission départementale d'aménagement cinématographique – création de salles de cinéma à Ferney-Voltaire



>> Montant de l'adhésion : 10 centimes par habitant

>> 8 demi-journées gratuites par an pour les intercommunalités adhérentes

# CONSEILLER LES COLLECTIVITES

## PONT-DE-VAUX

Les prémices des réflexions «Petites Villes de Demain»...

Suite aux élections municipales, le nouvel exécutif s'est interrogé sur l'évolution de la commune en termes d'aménagements urbains, pour les années à venir. Plusieurs projets avaient été initiés précédemment et non menés à terme.

Initialement les élus ont sollicité le CAUE pour étudier la mise en valeur des espaces publics, avec en particulier une réflexion sur la dynamisation du centre par :

- L'amélioration des deux entrées et places du centre ville avec renforcement des identités et qualités de ces espaces publics, liaisons optimisées, sécurisation des traversées, cheminements doux, trame arborée.... tout en participant au ralentissement des véhicules dans le secteur du centre.

- Des traversées urbaines douces le long de la Reyssouze et ses ruelles perpendiculaires. La mise en valeur de ces axes permettrait de faciliter les accès piétons aux commerces et de désengorger les stationnements du centre-bourg (route départementale très empruntée par les véhicules et convois exceptionnels). De plus la dégradation des trottoirs anciens interrogent le développement de nouveaux aménagements, offrant confort et sécurité aux usagers et accès aux commerces.

### Axes de travail développés :

Le CAUE de l'Ain a proposé d'accompagner les élus sur la revalorisation du centre bourg de Pont-de-Vaux, avec une vision prospective à 2030, en intégrant les thématiques des espaces publics, des liaisons douces et de l'habitat du centre bourg.

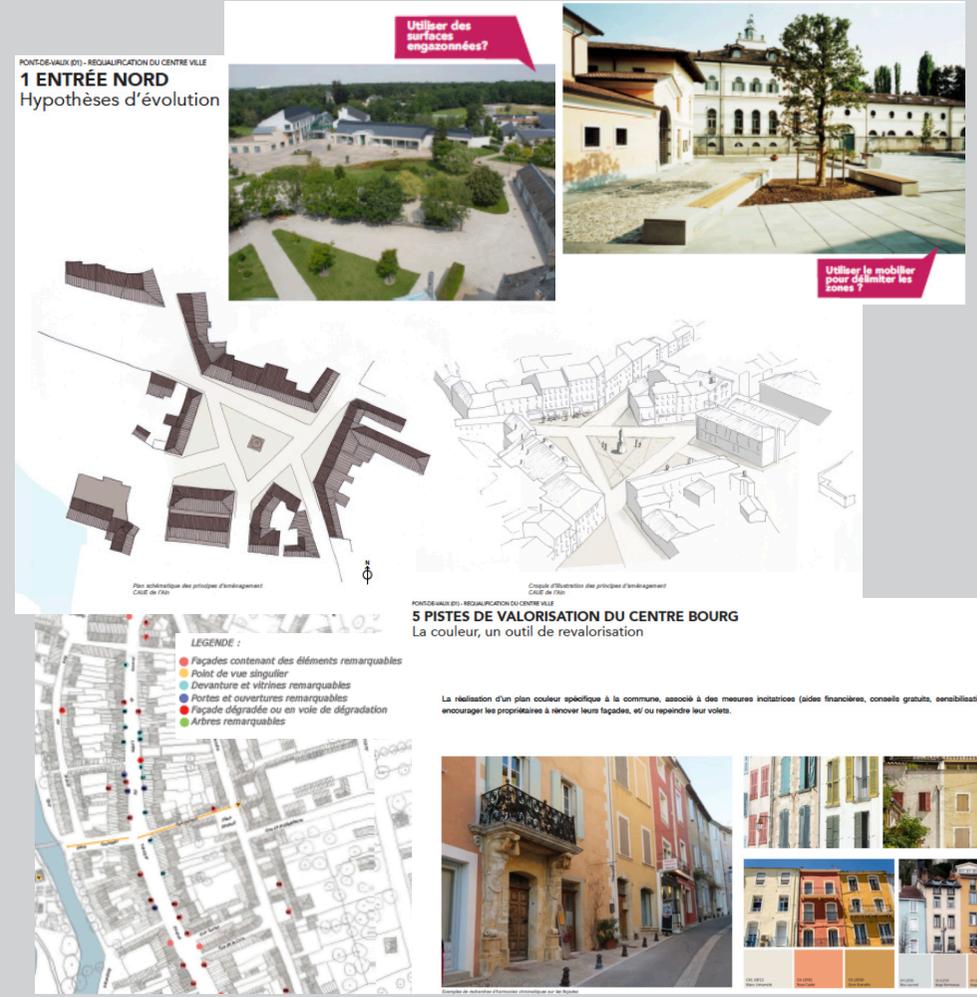
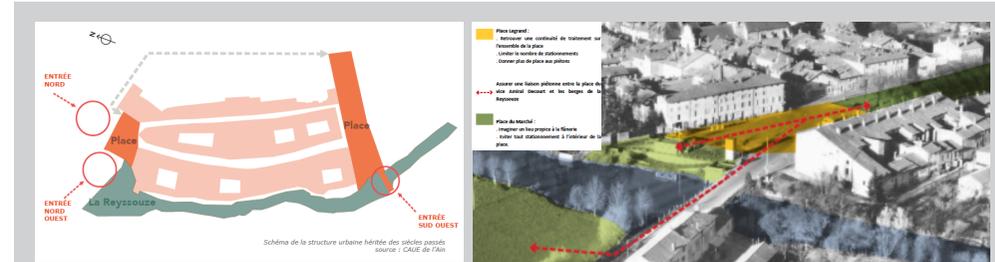
### Objectifs :

- **Espaces publics et commerces** : définition d'un schéma de fonctionnement (piétons, cyclistes, automobiles), référence de traitement, principes et objectifs de mise en valeur, association des commerçants de la grande rue sous forme participative.

- **Modes doux** : élaboration d'un schéma urbain des modes doux depuis les pistes cyclables existantes et parking relais jusqu'au centre ville, référence de traitement.

- **Habitat** : revitalisation des maisons de ville, attractivité de l'habitat du centre-bourg et plus particulièrement des logements vacants.

**Durée de l'étude : 10 mois** (été 2020-printemps 2021)  
ateliers et restitutions compris



# CONSEILLER LES COLLECTIVITES

## THIL

de la mise en valeur du plateau sportif en 2020...  
...à une perspective d'extension de l'école en 2021

### Objectifs de l'accompagnement CAUE :

- Réalisation d'un **état des lieux du fonctionnement du site, potentiels**, et un recensement des essences arborées en place.
- Présentation de **plusieurs hypothèses** sur la gestion des accès et poches de stationnements, traitement des limites et lisières, hiérarchie des allées, évolutions des équipements, reconversion des anciens vestiaires.
- Sélection d'un ensemble d'**images de références** offrant aux élus la possibilité de s'accorder sur les attentes en termes de qualité architecturale.
- Réalisation d'un **schéma d'intentions et d'un pré-programme** synthétisant les objectifs retenus par le conseil.
- En phase projet, **présence aux réunions de présentation** pour assurer le respect des intentions préalablement définies avec l'ensemble du conseil.

Cette première étude a permis de démarrer une réflexion prospective à une échelle plus large que le plateau sportif et a notamment interrogé le devenir des bâtiments de l'école : une nouvelle convention d'accompagnement avec le CAUE pour 2021...



## RENONNAS

de la réflexion stratégique sur l'avenir du centre-bourg...  
...à des conseils d'aménagement pour un lotissement privé

### Objectifs de l'accompagnement CAUE :

En 2019, le CAUE a accompagné la commune dans la redéfinition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU validé une dizaine d'années auparavant. Cette OAP peu précise laissait la possibilité d'urbaniser un terrain à fort enjeu paysager, constituant le poumon vert du centre-bourg et offrant des vues cadrées sur le vieux village.

En collaboration avec l'UDAP, du fait de la présence d'un espace protégé, le **CAUE a animé des ateliers de réflexions avec l'ensemble des élus du conseil** pour redéfinir les principes d'urbanisation de cette zone et par extension définir une **charte d'aménagement pour les zones à urbaniser** encore disponibles sur la commune.

Sur la base d'un diagnostic de terrain et d'une analyse paysagère, historique et patrimoniale, ont été actés de manière concertée des principes d'aménagement urbains. Cela a permis de **définir le cadre des futurs projets d'urbanisation**, en lien avec le caractère pittoresque et rural du village.

Cette étude a trouvé une **application immédiate en 2020** : la commune a été confrontée au dépôt d'un Permis d'aménager pour une lotissement de cinq lots, sur un terrain à proximité du bourg constituant l'ancien jardin d'une maison forte.

Le CAUE a décliné le travail réalisé en 2019 afin d'établir **une analyse argumentée du site et des recommandations** pour faire évoluer le projet.

#### Recommandations CAUE de l'Ain :

- Préservation de la silhouette du bourg,
- Raccordement aux voies existantes,
- Diversité et complémentarité des liaisons,
- Perspectives et traitement paysager,
- Traitement des limites : élément essentiel de perception de l'aménagement,
- Implantation sur une des limites mitoyennes permet de jumeler les maisons et les annexes.

La bonne insertion du quartier découlera du traitement des espaces communs (voies, espaces verts...), tout comme les règles d'implantation, les volumétries, l'architecture et les types de dotures.

- L'espace vert commun joue de multiples rôles
- composition de l'espace,
  - Rencontres (bancs...jeux...),
  - Jonction de circulation,
  - Stationnements...

Le parcellaire forme la maille élémentaire de l'aménagement.



# CONSEILLER LES COLLECTIVITES

## DORTAN

Appréhender la traversée routière du village par l'usage de l'espace piéton et les aménagements paysagers...

### Objectifs de l'accompagnement CAUE :

La commune a sollicité le CAUE de l'Ain pour réfléchir au devenir de la rue principale, longtemps liaison principale entre le Jura et Oyonnax, traversée par un flux de véhicules important. Depuis 2014, un contournement routier a été inauguré et la rue peut retrouver son rôle de colonne vertébrale du village. Cette artère est aujourd'hui surdimensionnée et depuis la création du contournement, la circulation étant devenue certes plus fluide, mais la vitesse des véhicules a augmenté...

La visite sur place a permis de mieux appréhender les qualités et le potentiel de cette rue et de dresser l'analyse de l'existant, comprenant circulations, stationnements, espaces de repos, espaces verts, les perspectives, bâtiments, accès...

L'étude a permis de mettre en évidence les atouts et les contraintes du site et de définir les axes forts du travail à venir du futur maître d'oeuvre qui réalisera le projet.



## TENAY

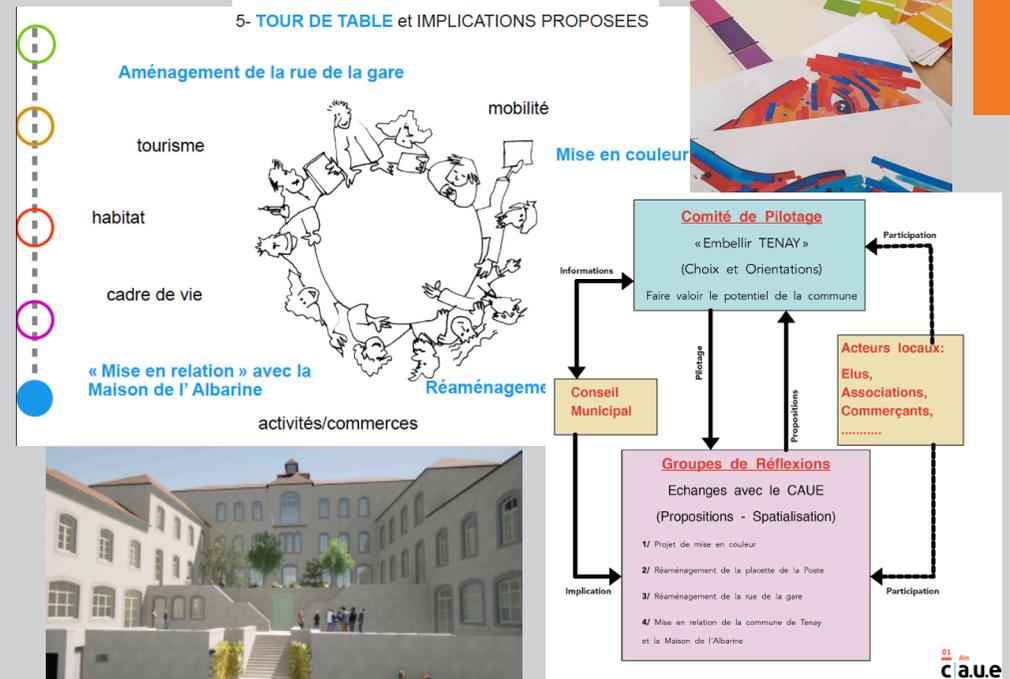
Des ateliers participatifs pour « Embellir Tenay »...  
... animation et concertation pour associer partenaires et usagers

### Objectifs de l'accompagnement CAUE :

A la demande de la nouvelle équipe municipale, le CAUE a proposé de coordonner un comité de pilotage et d'assurer son animation pour accompagner les projets de valorisation de la commune et contribuer à une réflexion transversale globale (architecture, patrimoine, urbanisme, paysage, tourisme, mobilité, etc.)

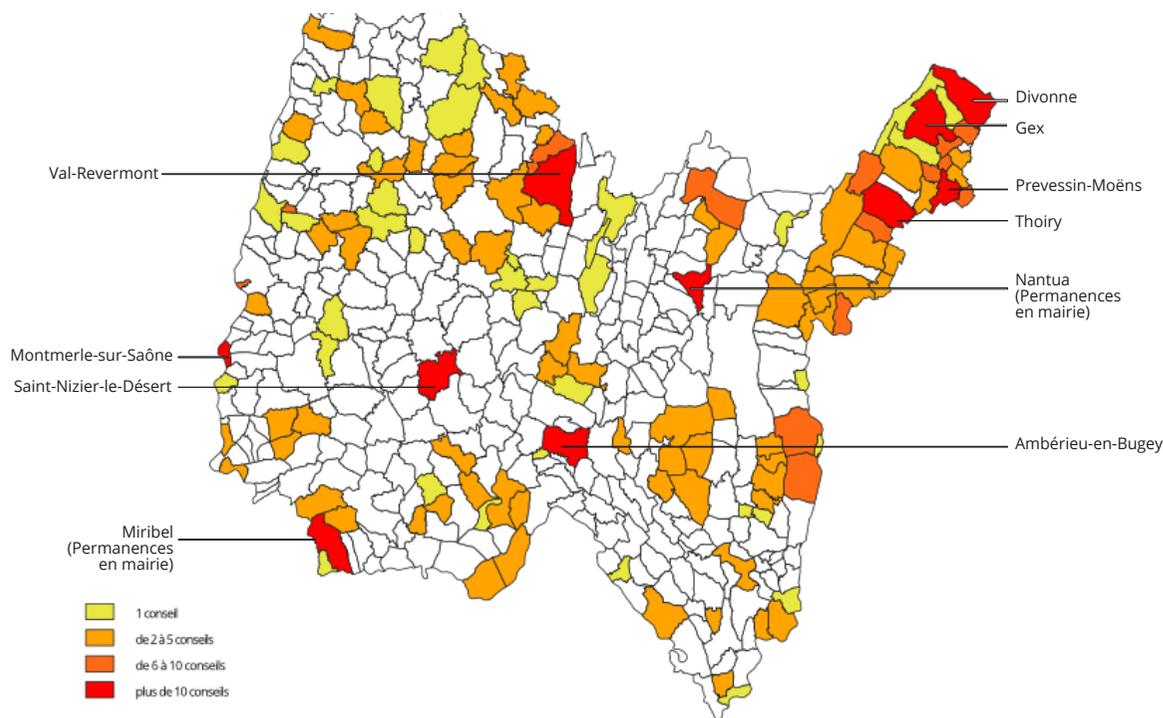
L'ensemble des partenaires du projet (Aintourisme, CD01, CAUE, etc.) orientera la commune dans la hiérarchisation des projets en cours et apporteront leur appui technique et à la définition des orientations stratégiques à venir...

- 1- DES PROJETS POUR TENAY !
- 2- DES SYNERGIES A L'OEUVRE
- 3- UN ACCOMPAGNEMENT DU CAUE
- 4- L'INTERET D'UN COPIL ELARGI
- 5- TOUR DE TABLE et IMPLICATIONS PROPOSEES



# CONSEILLER LES PARTICULIERS

## Répartition des conseils aux particuliers sur le territoire



**323** conseils aux particuliers en 2020

**124** c'est le nombre de communes où le CAUE a donné des conseils en 2020

### Des conseils systématiques dans certaines communes

Pour les collectivités qui souhaitent des recommandations systématiques pour leurs administrés, dans certaines zones protégées ou selon des objectifs spécifiques, pour les opérations façades avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales, le CAUE propose une convention spéciale et des permanences en communes.

### Le conseil dans le cadre de l'intercommunalité

Des intercommunalités adhérentes font également appel au service du CAUE pour des conseils pour des particuliers de leur territoire, au travers de permanences à l'échelle de leur territoire.

*Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre ».*

*(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)*

## Les conditions du conseil aux particuliers

### Pour qui ?

Pour les propriétaires qui souhaitent construire, agrandir ou réhabiliter leur habitation, les architectes-conseillers du CAUE de l'Ain apportent leur aide.

### Quand ?

Avant d'engager les formalités administratives, comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, le candidat à la construction peut bénéficier gratuitement d'un conseil sur rendez-vous.

### Comment ?

La rencontre se déroule sur le lieu du projet, ou de manière virtuelle, sous la forme d'un dialogue constructif où les différentes solutions sont recherchées avec la finalité d'une meilleure qualité de conception et une parfaite intégration au paysage. Les conseils sont dégagés de toute mission de maîtrise d'oeuvre.

Un compte-rendu, reprenant les orientations envisagées, est adressé à l'intéressé, à la mairie ou au service concerné.

### Pour quoi ?

Les conseils peuvent viser un projet de construction de maison individuelle ou de logement collectif, la rénovation d'une ancienne ferme, et bien d'autres projets comme la reconversion d'une grange ou d'un hangar, une extension, une véranda, un garage, une façade (menuiseries, volets, ouvertures, couleur, choix de tuiles),...

Les architectes-conseillers interviennent également pour des conseils qui concernent des hébergements de loisirs (gîte, HLL), des bâtiments agricoles, industriels et commerciaux.

Ils aident les personnes qui les sollicitent, à comprendre les articles d'un Plan Local d'Urbanisme, les articles d'un règlement de lotissement ou les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Ils ont également un rôle de relais vers les professionnels (maître d'oeuvre, artisan) et d'autres organismes partenaires.

# CONSEILLER LES PARTICULIERS

## Du nouveau en 2020

>> Pour favoriser la prise en charge des demandes et gérer l'échange des documents nécessaires au conseil, un système de demande de conseil en ligne a été mis en place en 2020.

Pour bénéficier d'un conseil gratuit d'un architecte-conseiller du CAUE, le particulier fait sa demande à partir du site internet du CAUE, via la plateforme SPASS-Territoires dédiée. Il crée son compte et complète des informations simples, au travers d'un formulaire, qui permettront à l'architecte de prendre connaissance de la demande : nom, prénom, email, téléphone, qualifié en tant que, orienté par, type de projet, objet de la demande.

Ensuite, l'architecte qui sera en charge du conseil, contacte le particulier et ils définissent ensemble les modalités du rendez-vous (les conditions sanitaires ont fait évoluer la prise en charge des conseils, avec un échange en visioconférence quand cela était possible).

Après le rendez-vous, le chargé d'études rédige son avis, via la plateforme S-PASS qui est directement envoyé au particulier par mail.

Grâce à son compte, le particulier peut échanger avec le chargé d'études au travers d'une messagerie interne à la plateforme.

The screenshot shows a web form titled "Espace conseil Nouvelle demande". It is divided into two main sections: "Parlez-nous de vous" and "Parlez-nous de votre projet".

**Parlez-nous de vous:**

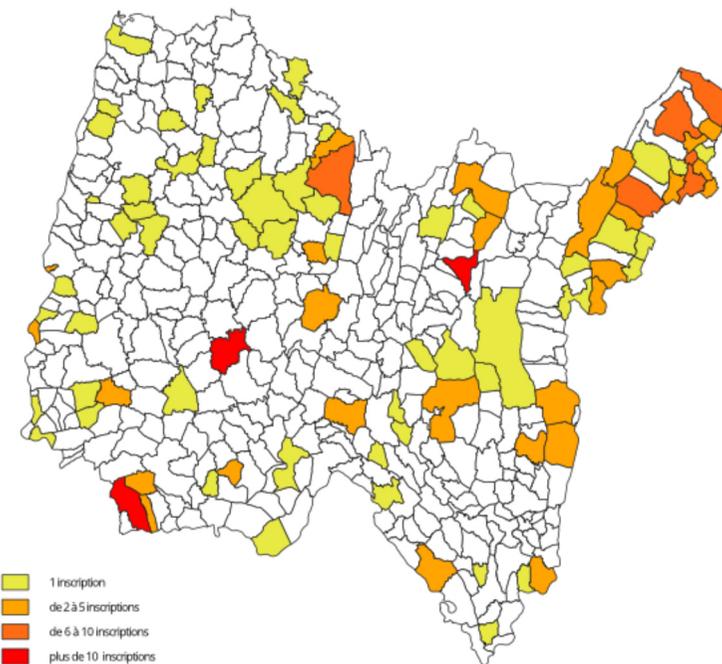
- Nom \*
- Prénom \*
- Email \*
- Téléphone \*
- Votre commune (Commune)
- Qualifié en tant que \*
- Orienté par \*
- Avez-vous déjà reçu un conseil de notre part ? \* (Oui / Non)

**Parlez-nous de votre projet:**

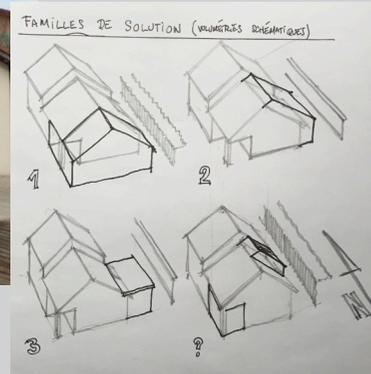
- Type de projet \*
- Adresse du projet (Adresse ou commune)
- Résumé de votre projet et de vos attentes \*
- Références parcellaires (+)
- Pièces jointes (📎)

At the bottom, there is a text box: "Déposez les fichiers ici, coller ou depuis votre ordinateur".

Demandes de conseils via la plateforme



## Extension d'une habitation



Aide à l'implantation d'une extension, simulation en volumétrie

Conseil sur l'insertion paysagère au sein du tissu urbain, les matériaux, le traitement des couvertures, baies, enduits de façade, au regard du contexte réglementaire.

34 rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 78 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
www.caue01.org

### FICHE DE RECOMMANDATION CONSEIL AU PARTICULIER

---

COMMUNE : \_\_\_\_\_ ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE : \_\_\_\_\_ DATE : 14/12/2020 VISITE SUR PLACE : OUI  NON

PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_ NATURE DU PROJET : EXTENSION D'UNE MAISON PRINCIPALE

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

ETAT D'AVANCEMENT :  en amont,  sur PC,  sur DP,  sur demande UDAP,  sur demande ADS

PERSONNES PRÉSENTES ET QUALITÉ : \_\_\_\_\_

Dans un environnement bâti moyennement dense, jalonné de nombreuses maisons individuelles, l'avant-projet du propriétaire consistait à créer un nouveau bâti, adjoint à sa maison, du côté ouest de son terrain, c'est-à-dire du côté de la rue Sabot, pour étendre le salon, et créer une chambre supplémentaire à l'étage.

Il conviendrait au minimum, de préserver la perception des volumes existants, au pire, d'implanter les extensions du côté est, c'est-à-dire du côté le moins visible à partir de la rue Sabot. Le maintien de volumétries balles simples est un facteur important pour la valeur ajoutée ultérieure du bien. De fait, des formes trop complexes, si elles répondent à des besoins sur l'instant, compliquent bien souvent le traitement des abords, particulièrement si elles sont très visibles à partir d'une rue.

Dans cette optique, il serait possible de distinguer différentes familles de solution à évaluer (y compris sans création de chambre à l'étage - cf. Croquis joints - celui avec le point d'interrogation étant le moins favorable) en fonction du budget, des emprises au sol réellement gagnées, de la gestion du chantier (impact sur le quotidien). Dans le cas présent, c'est la solution 1 qui a retenu l'attention du propriétaire qui souhaite toutefois évaluer le déplacement de la panne faîtière côté ouest, pour des raisons liées au fonctionnement intérieur.

Deux marges de manœuvres intéressantes dans ce cas :

- Le volume bâti accueillant le hall, la cuisine et le salon actuels est de type rez-de-chaussée + 1/2 niveau ; il y aurait un éventuel volume disponible sous la panne faîtière à évaluer pour créer une surface de petite chambre d'appoint ou une mezzanine
- La limite séparative est actuellement constituée d'une haie profonde qui pourrait être remplacée à hauteur de la maison par un mur, afin de gagner en surface bâtie disponible au sol.

Les aspects réglementaires (application des règles du Plan Local d'Urbanisme adaptée à la zone concernant la maison) seront à vérifier auprès des services compétents (mairie ou service d'autorisation d'urbanisme de la CCPE). La préférence voudra que le propriétaire fasse établir une étude de sols avant d'entamer tout projet et travaux.

Avertissement : Le CAUE Ain est une personne qui doit contrôler les informations, les orientations et les conseils propres à saur les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre d'ouvrage. Depuis le 1er Janvier 1977, Le CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et/ou financière en aucun cas un engagement contractuel. Le CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et/ou financière de principe ou matérielle en aucun cas un engagement contractuel.

## Aménagement d'une devanture commerciale

Aide à la définition de la composition des ouvertures et panneaux, trame de la devanture et positionnement de l'enseigne



Conseil sur les teintes et intégration des dispositifs techniques (ventilation, etc.)



34 rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 78 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
www.caue01.org

### FICHE DE RECOMMANDATIONS CONSEIL AU PARTICULIER

---

COMMUNE : \_\_\_\_\_ ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE : \_\_\_\_\_ DATE : 18 juin 2020 VISITE SUR PLACE : OUI  NON

PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_ NATURE DU PROJET : Aménagement d'une devanture commerciale

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

ETAT D'AVANCEMENT :  en amont,  sur PC,  sur DP,  sur demande UDAP,  sur demande ADS

PERSONNE(S) PRÉSENT(E)S ET QUALITÉ : \_\_\_\_\_

Le présent conseil est réalisé sur une demande de la commune.

**Contexte :**  
Une future commerçante souhaite reprendre un fond de commerce \_\_\_\_\_

**Recommandations :**  
Le commerce se situe dans le périmètre du site patrimonial remarquable de Miribel, un soin dans la composition de la vitrine participe à la mise en valeur de la boutique et du linéaire de la Grande Rue. Se référer au règlement du site patrimonial remarquable point 13-4-Façades commerciales et locaux d'activités p.45  
Différencier, dans l'idéal, la porte de l'immeuble avec celle du commerce. Utiliser la même couleur d'enduit entre le rez-de-chaussée et les étages. Des encadrements peints au badigeon, hors pierre de taille, peuvent renforcer le caractère de l'immeuble.  
Préférer des menuiseries bois pour une devanture en applique ou bois ou métallique pour une devanture en feuillure installée dans le nu intérieur de la façade.  
Si le rez-de-chaussée ne présente pas d'encadrement en pierre de taille, s'orienter de préférence sur une devanture en applique, c'est-à-dire avec des panneaux de bois rapportés sur la façade. Limiter au maximum les matériaux différents et unifier les teintes.  
Prévoir, de préférence, un sous-bassement à la vitrine pour prévenir des risques de salissures ou d'éclat par projection de gravillon.  
La corniche du bandeau d'enseigne est de préférence la plus fine possible. Une couverture fine au sommet, en zinc ou en cuivre, permet de préserver la devanture dans le temps.  
Pour renforcer la composition des panneaux, des baguettes bois moulurés (doucine quart de rond, redans...) coupés aux angles à 45° et peints dans la même teinte que le reste de la devanture peuvent donner du relief à la devanture.  
Maximum deux couleurs pour la vitrine. Le bleu clair peut être utilisé. Se référer au nuancier communal.  
Éviter le blanc pur pour le nom du commerce mais plutôt un blanc cassé ou un gris coloré.  
Une éventuelle ventilation rejetée en façade est à intégrer dans la composition d'un panneau (jalouée...)  
Un principe de composition est proposé ci-contre. Le propriétaire peut prendre contact avec le CAUE de l'Ain pour réfléchir ensemble plus en détail et en fonction de ses contraintes sur la composition de son commerce.  
*Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.*

**Illustrations :**

Avertissement : Le CAUE Ain fournit aux personnes qui doivent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saur les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre d'ouvrage. Depuis le 1er Janvier 1977, Le CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et/ou financière en aucun cas un engagement contractuel. Le CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et/ou financière de principe ou matérielle en aucun cas un engagement contractuel.

# CONSEILLER LES PARTICULIERS

## Réhabilitation d'un atelier



*Aide à la démarche de projet : analyse du contexte réglementaire, composition des façades, choix des menuiseries, couvertures, teinte des enduits de façades, etc.*



*Aide à l'insertion paysagère du projet : aménagement des abords (clôture, portail, haies, plantations, etc.).*

34 rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 78 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
www.caue01.org

### FICHE DE VISITE CONSEIL PARTICULIER

COMMUNE :	ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE :	DATE : 10/01/2020	VISITE SUR PLACE : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE :	NATURE DU PROJET :	INSTRUCTION : Avant-Projet	PERSONNES PRÉSENTES :

Sur les recommandations de la Mairie, le propriétaire a contacté le CAUE de l'Ain afin d'avoir des conseils sur un projet de réhabilitation d'un garage industriel situé en centre-bourg à proximité de maisons traditionnelles de village.

**La propriétaire envisage deux solutions :**

- soit une maison d'habitation (environ 150m<sup>2</sup>)
- soit deux logements destinés à la location.

Les deux solutions sont possibles. Nous conseillons à la propriétaire de se rapprocher d'une maîtrise d'œuvre afin de faire réaliser une faisabilité qui lui permettra de voir la solution qui lui conviendra le mieux.

La structure béton du bâtiment est conservée. Les ouvertures existantes seront réutilisées dans la mesure du possible, surtout qu'elles sont larges et peuvent facilement faire rentrer la luminosité. Des ouvertures seront également créées : Nous recommandons de rester en harmonie avec les ouvertures pré-existantes. Le bâtiment est actuellement en moellon, béton, ciment... les façades seront donc enduites, d'une teinte type ton pierre, ocre, sable, beige. Les menuiseries pourront être en aluminium gris standard RAL 7016 pour garder un caractère bâtiment industriel. Concernant la toiture, nous orientons la propriétaire à s'orienter vers des tuiles de même type que les bâtiments alentours, d'une teinte brun ou rouge nuancée. La propriétaire délient également une parcelle d'environ 400m<sup>2</sup> au nord du bâtiment. Elle se demande ce qui pourrait être envisagé sachant qu'il s'agit d'un terrain constructible.

Quelques conseils d'implantation sur la parcelle :

- implantation du bâtiment dans la largeur,
- installation en limite de propriété pour se préserver un espace extérieur,
- préserver son intimité par rapport à la maison voisine.

**Ces recommandations sont données sous réserve de la réglementation en vigueur.**

COPIE TRANSMISE À : Mairie, Service ADS

Avertissements : Les conseils donnés par les architectes conseillers du CAUE ne constituent pas une responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE. Les éventuels schémas de principe ne constituent en aucun cas un relevé de mesures d'écarts.

## Implantation de maisons dans un lotissement



*Accompagnement du porteur de projet dans le dessin du plan d'aménagement, implantations des volumes,*

*Intégration paysagère et aménagement des abords du site.*

*Aide à la rédaction du règlement de lotissement : clauses de prescriptions architecturales au regard du contexte.*

34 rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 78 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
www.caue01.org

### FICHE DE VISITE CONSEIL PARTICULIER

COMMUNE :	ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE :	DATE : 31/01/2020	VISITE SUR PLACE : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE :	NATURE DU PROJET : Problème d'implantations des constructions en limites	INSTRUCTION : Avant-projet	PERSONNES PRÉSENTES : Sur dossier

Le projet a fait l'objet de plusieurs avis dont le dernier en date du 16 janvier dernier.

Suite aux échanges du 16 janvier, M. [nom] apporte une proposition de modification du règlement de lotissement et du plan de composition.

Afin d'intégrer au mieux les constructions à venir dans le site, nous recommandons :

- De proposer l'implantation en limite commune pour les lots 2 et 3 tel que proposé, mais en dessinant le projet en quinconce afin que le bâtiment du lot 2 puisse bénéficier d'un peu d'exposition sud.
- De revoir le découpage du lot 2 (tel qu'évoqué lors de la réunion) afin de simplifier la forme de la parcelle sur sa limite nord et ainsi de faciliter l'implantation d'un projet.
- De revenir à l'orientation nord-sud des fatrages pour les lots 5 à 7. Vue la forme des parcelles et la pente des terrains, cela permet d'avoir une construction qui s'intègre dans la pente en créant le moins de débâis remblais. Ainsi, les rez-de-chaussée seront de plein pied le long du pignon nord et les rez-de-jardins seront de plein pied, un niveau au dessus, sur le pignon sud (cf. croquis intégration dans la pente). Seul le lot 8 ne semble pas présenter suffisamment de pente pour cela.

Si les lots étaient amenés à avoir un fatrage orienté est-ouest (tel que proposé), les futurs pétitionnaires vont très probablement chercher à aplatiser le plus possible le terrain sous forme de plate-forme ou de taupinière. Jusqu'où s'étendra la terrasse au sud ? La maison sera-t-elle au même niveau que la voie ou sur une plate-forme 50 cm au dessus ? Verrons-nous apparaître des murs de soutènement pour venir tenir la terre suite à la création des terrasses ? Voilà les questions qui risquent de vite se poser dans un premier temps. Dans un second temps, on s'interrogera sur les risques de ravinement, d'éboulement...

**APPELONS - LES BREVES / PRESCRIPTIONS IMPLANTATION - EN ANNEXE**

Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.

COPIE TRANSMISE À : Mairie, Haute-Provence Agglomération

Avertissements : Les conseils donnés par les architectes conseillers du CAUE ne constituent pas une responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE. Les éventuels schémas de principe ne constituent en aucun cas un relevé de mesures d'écarts.

# FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

Le CAUE dispose de droit de l'agrément de formation des élus locaux (article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales). Le CAUE est également référencé au datadock. Nos formations sont finançables par des OPCO (OPérateurs de COMPétences)

## « ARGUMENTER DES CHOIX DE COULEURS DANS UNE COMMUNE » 10, 11 et 25 septembre 2020

« Comment faire mieux avec parfois moins ? Les couleurs peuvent être un début de réponse. Par petites touches et de proche en proche, par le simple fait de colorer sa façade ou de jardiner son pied de mur nous oeuvrons tous à embellir notre cadre de vie. Avec un minimum de moyen, il est possible de composer et de soigner nos paysages quotidiens grâce aux couleurs de façades et du fleurissement. »

Cette formation, organisée par le CAUE, a permis aux participants d'acquérir **une culture de la couleur, de connaître et savoir utiliser les outils chromatiques** et de **mettre en place une argumentation** couleur. Les apports théoriques et exercices pratiques sur le terrain ont été réalisés par un duo de coloristes expérimentées. Sept participants ont pu enrichir leurs compétences au cours des 3 journées.

## « RECONVERSION ET REEMPLOI DU PATRIMOINE BÂTI » prévue en octobre 2020 et reportée à 2021 en raison des conditions sanitaires

Cette formation de 3 jours, construite par le CAUE, a pour objectif de permettre de **déceler la valeur patrimoniale et le potentiel d'un lieu** afin d'accompagner sa transformation. A destination des élus, techniciens, maîtres d'oeuvres, ou instructeurs de permis de construire, cette formation mêlant théorie et pratique est reprogrammée pour 2021.

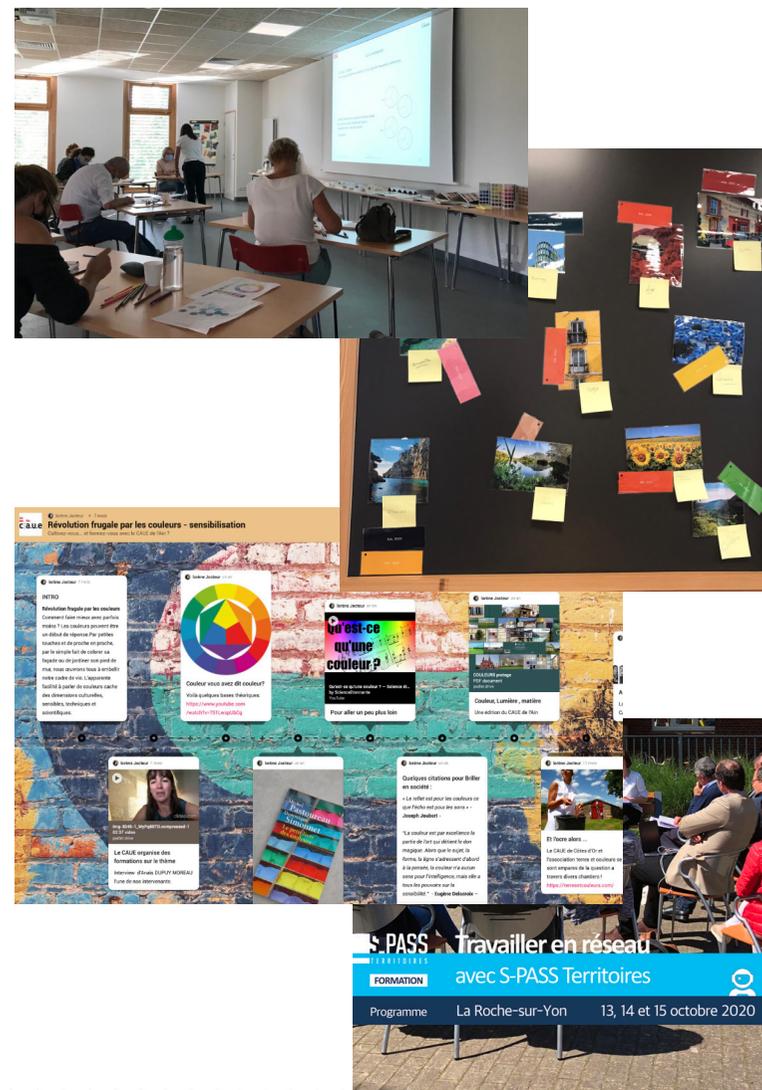
En amont des formations, des outils «padlet» ont été mis en place pour permettre aux participants d'enrichir et tester leurs connaissances sur la thématique.

## FORMATION SPASS 14 et 15 janvier 2020 pour le CAUE du Maine et Loire 13, 14 et 15 octobre 2020 pour le CAUE de la Vendée

Le CAUE de l'Ain est adhérent depuis 2015 à S-Pass Territoires, la plateforme collaborative et participative du cadre de vie. Depuis décembre 2018, le CAUE de l'Ain organise les formations de cet outil, en collaboration avec le CAUE du Nord. Le CAUE de l'Ain participe à l'élaboration des supports pédagogiques au côté du CAUE du Nord mais gère entièrement la partie administrative des formations. Ces formations visent à **faire monter en compétence les CAUE**, leurs partenaires et leurs publics pour favoriser le travail **en réseau et aider au déploiement de la plateforme dans les territoires**. En 2020, les deux CAUE ont assuré une formation auprès des CAUE du Maine et Loire et de la Vendée qui ont intégré la plateforme et souhaitent former leurs équipes à l'utilisation et la compréhension de l'outil. 23 personnes ont ainsi été formées.

**Le CAUE « contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »**

(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)



# INFORMER - SENSIBILISER LE PUBLIC SCOLAIRE ET LES ETUDIANTS

## ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON

Semaine du 28 septembre au 2 octobre 2020

Le CAUE de l'Ain est intervenu auprès des étudiants de licence à l'ENSAL pour partager sa vision/connaissance du terrain et ses expériences locales de conseils auprès des collectivités. Les élèves devaient en effet travailler sur trois villes de la côte lyonnaise : Montluel, Beynost et La Boisse.

Pendant 3 séquences, le CAUE a présenté plusieurs **démarches d'accompagnement** concertées dans les communes alentours, proposé une **lecture du paysage** depuis trois sites remarquables de la côte de l'Ain, mais a également accompagné les étudiants lors de leurs premières analyses de terrain. Chaque groupe d'étudiants a dû proposer ensuite un scénario original d'évolution du secteur.

Le CAUE a également participé au jury pour les étudiants en 3ème année de licence de l'ENSA de Lyon.

## HÉPIA DE GENEVE

15 et 16 septembre 2020

Des étudiants en Master de la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et de l'Architecture de Genève (Suisse) ont arpenté les piémonts des crêts du Jura sur une partie du pays de Gex et la Suisse.

L'ancienne voie ferrée reliant Bellegarde à Nyon est leur porte d'entrée sur le terrain : les étudiants ont eu quelques mois pour faire des **propositions d'aménagement ambitieuses** et relevant les défis de **planification**, de **mobilité** et plus largement de **transition écologique** de ce territoire.

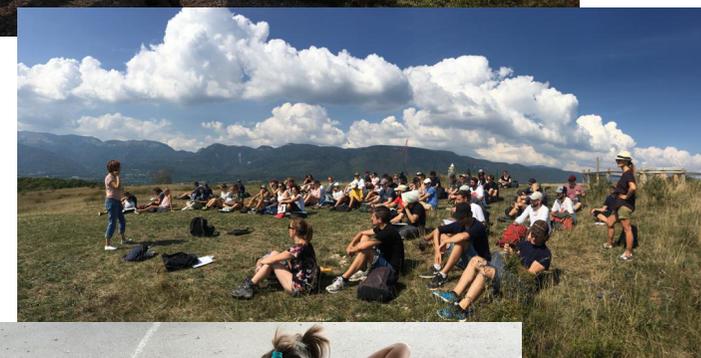
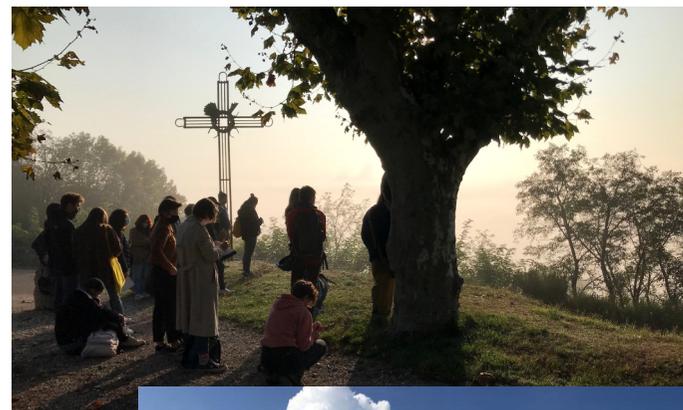
Le CAUE est intervenu au sommet du Mont Mourex pour leur donner une lecture de paysage basée sur l'atlas des paysages du département.

## ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE BRESSOLLES

Atelier pédagogique - 15 septembre 2020

Le CAUE a préparé et animé de ateliers pédagogiques avec 4 classes de la grande section au CE2 de l'école de Bressolles, dans le cadre d'une réflexion avec les élèves sur l'aménagement de leur cour d'école, en partenariat avec la commune.

Dans un premier atelier, les enfants ont confectionné des **briques en terre crue**, pour les utiliser par la suite pour la **confection d'un petit muret** dans leur cour d'école.



# INFORMER - SENSIBILISER DES OUTILS SUR MESURE

Afin de faire découvrir les paysages et le patrimoine des pays de l'Ain, le **CAUE**, la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale** et la **Direction des musées départementaux** se sont associés pour préparer un projet destiné aux élèves et enseignants des cycles 1, 2 et 3. La démarche consiste à coupler la visite d'un musée départemental avec un itinéraire d'observation du paysage et de l'architecture.

## PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION AVEC LE MUSÉE DU BUGEY-VALROMEY

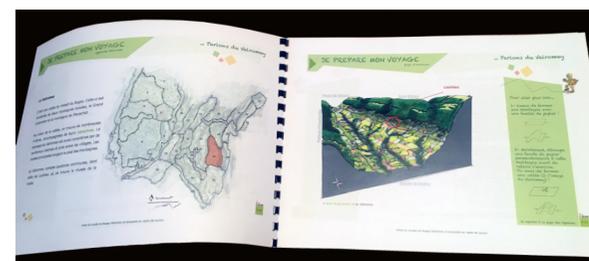
Nous avons imaginé une démarche intitulée "**Du patrimoine au paysage, voir et explorer son Pays**" qui s'appuie sur un livret couplé à une mallette pédagogique à destination des enseignants. Ainsi ces derniers peuvent préparer en trois temps leur visite dans les six musées départementaux de l'Ain. Le carnet de découverte, réalisé par le CAUE, offre aux enseignants un **support pédagogique adapté** aux trois premiers cycles et permet d'initier les élèves avant, pendant et après la visite sur les questions d'architecture et de paysage.

Le musée du Bugey-Valromey, à Lochieu, est le premier du département à bénéficier de cette expérience.

## MISE EN PLACE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pendant le confinement, nous avons réfléchi à la manière de proposer et valoriser des outils pédagogiques sur nos thématiques. Ces outils devaient permettre l'autonomie du jeune public et des enseignants.

A cet effet, nous avons créé un site internet dédié intitulé "**Ressources pédagogiques CAUE 01**". Dans un premier temps nous souhaitons porter à connaissance les ressources existantes (fiches sur le bâti traditionnel dans l'Ain, carnets des unités paysagères, expositions, jeux). Puis progressivement, dans un deuxième temps nous étendrons cette offre avec de nouveaux produits.



# INFORMER - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

«Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement»  
(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

## LES EXPOSITIONS

Le CAUE prête gratuitement dans l'Ain des expositions dont il est auteur ou co-auteur, sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, l'environnement et le cadre de vie en particulier.

En 2020, de nombreux projets n'ont malheureusement pas pu voir le jour en raison des conditions sanitaires.

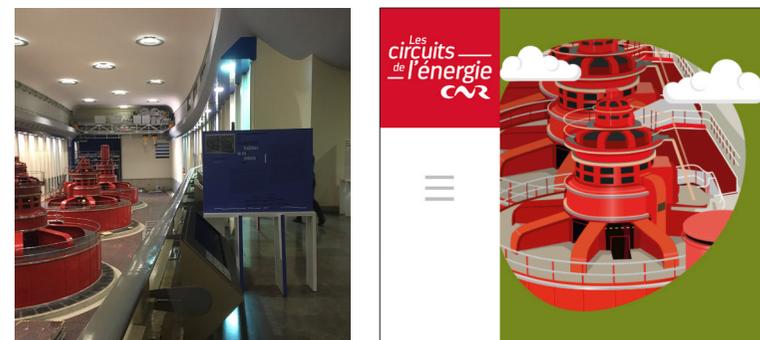
### «Albert Laprade - de la construction au récit» au barrage de Génissiat Depuis l'été 2020

Le CAUE de l'Ain s'est associé au CAUE de Haute-Savoie pour proposer à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), de compléter ses visites interactives, ludiques et pédagogiques des «circuits de l'énergie», au cœur du lieu historique du barrage de Génissiat, par une exposition du CAUE 74 sur l'architecte Albert Laprade.

Albert Laprade a travaillé en commun avec des ingénieurs, pour des commandes d'un nouveau type qui viennent marquer et structurer le paysage : le projet des barrages-usines sur le Rhône de Seyssel (Haute-Savoie) ou de Génissiat (Ain), véritables «cathédrales modernes».

### «Pierre Pinsard - Architectures Profanes et sacrées» à Lille A l'automne 2020 (prolongée jusqu'au printemps 2021 du fait de la crise sanitaire)

L'exposition, présentée dans l'Ain en 2019, s'est installée à l'automne 2020 à Lille dans le cadre de «Lille Capitale Mondiale du Design» au Couvent des Dominicains, bâtiment conçu par Pierre Pinsard et Neil Hutchison entre 1953 et 1957 puis étendu en 1965.



## LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

16 - 17 - 18 octobre 2020

A l'occasion des Journées Nationales de l'Architecte du 16 au 18 Octobre 2020, pour pallier à la difficulté des visites de terrain, le CAUE a proposé de faire découvrir des maisons conçues par des architectes dans l'Ain, au travers de courtes vidéos, réalisées par les architectes eux-mêmes.

Les 4 maisons présentées en vidéo étaient issues de l'«Observatoire des Maisons d'architectes dans l'Ain» mis en place par le CAUE, en partenariat avec l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône-Alpes (CROA) et l'Association des Architectes de l'Ain (AAA).



# INFORMER - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

## LES PUBLICATIONS

### Livre «Jean-Vincent Berlottier : Convictions. Architectures et ouvrages d'art 1967-2008»

Dans la série des ouvrages publiés sur des architectes de l'Ain ou qui ont exercé dans l'Ain (ouvrages sur Marc & Pierre Dosse et Pierre Pinsard en 2019), le CAUE a publié une nouvelle monographie en 2020 sur l'architecte Jean-Vincent Berlottier.

Cette publication, initiée par le CAUE de l'Ain, s'inscrit dans le cadre de ses actions de valorisation du Patrimoine XXème à Bourg-en-Bresse et dans l'Ain.

Cet ouvrage décrit quarante-quatre de ses réalisations dont le Village de la Terre à L'Isle d'Abeau et les ponts de Gilly-sur-Isère et de Seyssel. Il illustre près d'une cinquantaine d'autres travaux, projets et recherches dont la candidature de Lyon aux Jeux Olympiques d'été de 2004.

L'auteur de cet ouvrage - édité et diffusé par Patrimoine des Pays de l'Ain - est Dominique Amouroux, historien de l'architecture XXème siècle.

Une exposition sur les œuvres et le parcours de Jean-Vincent Berlottier prévue en 2020 n'a finalement pas pu être exposée et verra sa programmation reportée en 2021-2022.



### Fiches-conseils «Bâti traditionnel dans l'Ain»

Pour aider les particuliers à sauvegarder, réhabiliter et reconverter des bâtiments, mais aussi accompagner la construction neuve, le CAUE a débuté en 2019 la création d'un guide de fiches-conseils, en partenariat avec l'UDAP, le service patrimoine et culture du département ainsi que Patrimoine des Pays de l'Ain.

Des fiches permettent d'identifier les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. L'actualisation d'anciennes fiches ou la création d'autres apportent des conseils sur différentes interventions sur le bâti comme : «Mêler ancien et contemporain», «S'installer dans la pente», etc...

Au total, ce sont 57 fiches-conseils qui guideront les particuliers dans leur projet (disponibles en ligne sur le site du CAUE).

### Publications numériques

Grâce à la plateforme S-PASS Territoires, le CAUE peut éditer des publications numériques qui sont ensuite valorisées sur son site internet. Depuis plusieurs années, le rapport d'activité est présenté en version numérique.



# INFORMER - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

## L'OBSERVATOIRE DES ARBRES DE L'AIN

En 2020, le CAUE a initié un projet d'Observatoire des Arbres de l'Ain.

Cet observatoire s'appuiera, en partie, sur l'ouvrage "Arbres remarquables de l'Ain" édité par Patrimoine des Pays de l'Ain en 2011 et qui recense environ 200 arbres, et sur une carte collaborative qui existe déjà au niveau national.

L'outil interactif envisagé sera grand public et permettra à des promeneurs, touristes, ou professionnels, de faire partager un arbre ou un groupe d'arbres, qui par son histoire, son essence, sa curiosité, le rend intéressant à leurs yeux.

L'individu qui souhaitera signaler un arbre, donnera quelques informations sur celui-ci (sa situation, l'estimation de sa hauteur, son essence...) et ajoutera deux photos.

Dans un second temps, une commission regroupant un ensemble d'experts intéressés par les arbres, se chargera de passer en revue et classer les arbres repérés.

Observatoire des arbres : <https://ain.observatoiredesarbres.fr/fr/portail/417/index.html>



## L'OBSERVATOIRE DES MAISONS D'ARCHITECTE DE L'AIN

Le CAUE de l'Ain et l'Association des Architectes de l'Ain ont mis en place un observatoire des maisons d'architecte dans l'Ain afin de pouvoir présenter leurs spécificités. Le panel de maisons présentées est diversifié et permet d'illustrer la variété des missions et des réalisations que peuvent proposer des architectes à l'occasion d'un projet.

L'observatoire répertorie différents types de maisons : constructions neuves, réhabilitations ou extensions.

Le CAUE a réalisé une publication numérique : <https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/...>

Retrouver les architectes de l'Ain sur le site du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône Alpes : <https://www.architectes.org/auvergne-rhone-alpes>



# INFORMER - SENSIBILISER AVEC LES RESSOURCES DU CAUE

## LE CENTRE DE RESSOURCES DU CAUE DE L'AIN

Spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, le centre de ressources créé dès 1980, est ouvert, gratuitement, à tous publics (professionnels, enseignants, étudiants, collectivités locales, particuliers, etc.). Il dispose d'un espace de consultation/travail. Les ouvrages et revues sont consultables uniquement sur place. Il a aussi un usage interne.



## LE PORTAIL RESSOURCES CENTRE-EST

Le CAUE de l'Ain s'est associé en 2016 aux centres de ressources des CAUE de Bourgogne – Franche-Comté pour proposer à tous les publics un espace d'information mutualisé accessible sur internet. Vous pouvez aussi consulter des livres, articles de presse, brochures, bulletins,... Plus de 4000 documents sont directement téléchargeables à partir du site intitulé «Ressources CAUE Centre-Est».

En 2020, un bulletin «Ressources CAUE» a été proposé. Chaque mois, les documentalistes sélectionnent des suggestions de lecture sur des thèmes relatifs au cadre de vie, tels que l'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement de circulation douce, les écoquartiers,... Vous pouvez en être destinataire sur simple demande à [ressourcescaue@gmail.com](mailto:ressourcescaue@gmail.com).

Portail «ressources» consultable à l'adresse : [www.ressources-caue.fr](http://www.ressources-caue.fr)



## L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage est une base de données régulièrement actualisée, pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur la démarche des acteurs du projet sur une sélection d'opérations. Chaque CAUE l'alimente avec des fiches sur des équipements et aménagements urbains et paysagers sélectionnés pour leur qualité. Consultable à l'adresse : [www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)



## LA PHOTOTHEQUE

Le CAUE réalise des photos sur le territoire de l'Ain et lors de journées de sensibilisation. Pour gérer ce fonds photographique, le CAUE utilise le logiciel Ajaris de l'éditeur Orkis. La photothèque présente des thèmes spécifiques comme le patrimoine, la couleur, le paysage, le pisé, etc. Les images en haute résolution sont obtenues sur demande. Vous pouvez également vous créer un compte pour conserver vos recherches.

Photothèque consultable à l'adresse : [photos.caue-ain.com:8081/photothèque](http://photos.caue-ain.com:8081/photothèque)

## ET ENCORE...

**Les archives du CAUE /** Depuis sa création en 1979, le CAUE réalise de très nombreuses études qui constituent une accumulation d'informations sur le territoire départemental. Les documents sont classés et archivés. Depuis la mise en place du portail « Ressources CAUE Centre-est », le CAUE indexe les anciennes études réalisées. Ces documents ne sont pas en accès libre mais constituent une mémoire pour les communes.

**Panorama de presse /** Une revue de presse quotidienne est effectuée, portant sur les actions du cadre de vie dans toutes les communes de l'Ain, et intercommunalités, à partir des articles du Progrès et de la Voix de l'Ain.

Depuis mai 2020, le CAUE propose un «Scoop.it». Il s'agit d'une plateforme de curation de contenu, permettant à des utilisateurs de réaliser leur veille et de la partager avec d'autres. Ainsi, le CAUE de l'Ain veille l'information sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, le paysage et le patrimoine.

Le Scoop.it du CAUE de l'Ain consultable à l'adresse : [www.scoop.it/topic/caue-2](http://www.scoop.it/topic/caue-2)

Les articles de la presse mensuelle sont indexés dans le portail « Ressources Caue Centre-Est».



# COMMUNIQUER

## LES RESEAUX SOCIAUX ET LE SITE INTERNET

### Site internet

Il est réalisé grâce à la plateforme collaborative S-PASS. Il propose des actualités, des outils ou supports ou encore l'activité du CAUE, avec par exemple la description de chacune de nos missions dans les communes qui font appel à nos services, nos actions de sensibilisation, de formations...

[www.caue01.org](http://www.caue01.org)

### Réseaux sociaux

Le CAUE de l'Ain possède une page facebook qui permet d'informer sur l'activité du CAUE.

### Youtube

Le CAUE dispose du chaîne Youtube sur laquelle sont déposées nos vidéos.



### Le site internet en 2020

**7723** personnes ont visité le site internet

**25581** pages vues

### Facebook

**331** abonnés à notre page facebook

## LE JOURNAL «écho du c.a.u.e 01»

Les conditions sanitaires n'étant pas favorable à la diffusion de supports papiers, notre journal «écho du c.a.u.e. 01» version papier a été abandonné en 2020.

Une nouvelle maquette en version numérique avec notre nouvelle charte graphique a été élaborée pour une diffusion au printemps 2021.

## UNE NOUVELLE COMMUNICATION POUR LE CAUE

Le CAUE a souhaité renforcer son identité visuelle pour être mieux identifié, et donner de la cohérence à ses différents supports de communication. Un travail de fond sur la communication du CAUE a été mené par une partie de l'équipe du CAUE « Groupe communication », associant équipe technique (architectes...) et fonctions « supports » (chargées de documentation et communication).

Pour conserver l'appartenance au réseau des CAUE tout en se donnant une identité propre, le choix a été fait d'associer deux couleurs à notre logo, couleurs qui seraient intégrées à notre nouvelle charte graphique et d'y associer un slogan.

La réalisation de la nouvelle charte graphique intégrant les souhaits de l'équipe a été réalisée par une agence de communication locale.

Ce sont finalement trois slogans qui ont été retenus pour illustrer au mieux nos valeurs.



# TRAVAILLER EN RESEAU AVEC S-PASS TERRITOIRES

## S-PASS TERRITOIRES, LA PLATEFORME COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

Créée en 2011 à l'initiative du CAUE du Nord, cette plateforme permet à chacun d'observer et de comprendre les territoires. Elle offre aux acteurs du cadre de vie des outils pour collaborer autour de projets.  
12 CAUE l'utilisent dont le CAUE de l'Ain qui adhère depuis 2015.

### Une plateforme ouverte aux acteurs du cadre de vie

La plateforme est ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie : les communes, les intercommunalités (Communautés de Communes, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines), les CAUE, les associations (cercles historiques, comités de quartiers, associations locales), les partenaires d'ingénierie publique (parcs naturels régionaux, parcs nationaux, agences d'urbanisme, SIVU, SIVOM, syndicats mixtes, EPCI,...).

Elle prend la forme d'une suite d'outils numériques : un observatoire, des publications numériques, une médiathèque, des portails web, l'outil cartographique. Les données produites peuvent être mutualisées et partagées à un public, qu'il soit large ou restreint.

### Le Club des Spassionnautes

Un groupe de travail réunissant les CAUE adhérents à la plateforme S-PASS Territoires, se réunit deux fois par an. Ces rencontres permettent d'échanger sur les pratiques, les contenus et améliorer de façon continue la plateforme.

Le CAUE de l'Ain participe à plusieurs groupes de travail :

- Affiner la base mission / Conseil aux particuliers
- Recherche et valorisation
- Observatoire des arbres.

Le CODOR (Comité d'Orientation et de Gestion) réunit les directeurs et vise à faciliter le déploiement de la plateforme auprès des CAUE, partenaires et des publics.

### Les formations

Le CAUE de l'Ain organise les formations dédiées à cet outil, en collaboration avec le CAUE du Nord.

En 2020, les deux CAUE ont assuré une formation auprès des CAUE du Maine et Loire et de la Vendée. 23 personnes ont ainsi été formées.

### Le CAUE de l'Ain et S-PASS Territoires

Grâce à la plateforme S-PASS Territoires, le CAUE a créé plusieurs portails comme l'Atlas des paysages, la formation, les Ainterpros du bâtiment durable, ...sans oublier son site internet.

De nouveaux portails sont en projet notamment sur la pédagogie, ou encore l'observatoire des arbres de l'Ain.



Des portails du CAUE



# TRAVAILLER EN RESEAU AVEC L'URCAUE ET LA FNCAUE

## L'UNION REGIONALE DES CAUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### • Valeurs d'exemples

L'Union régionale des CAUE de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en 2019 la première édition du Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement intitulé «Valeurs d'exemples®», dans l'objectif de promouvoir les réalisations en architecture et aménagement de qualité selon différents critères (valeur plastique d'ensemble, insertion dans le site, caractère innovant, qualité d'usage).

Différentes catégories sont représentées dans ce palmarès : réalisation d'urbanisme et/ou de paysage, espace public et aménagement paysager, construction publique et lieu de travail, habitat groupé et collectif, habitat individuel.

**Le centre culturel « La Passerelle » à Trévoux a été primé pour cette première édition.**

En 2020, une publication et une exposition, permettant de valoriser l'ensemble des projets de la Région, ayant été retenus au niveau départemental, ont été édités grâce au travail de partenariat régional. Des vidéos de lauréats ont été réalisées.

<https://www.urcaue-aura.fr/28/palmares-architecture-valeurs-dexemples>

### • Le réseau paysage

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité l'Union Régionale des CAUE pour l'accompagner dans l'élaboration et l'organisation d'une journée de colloque intitulé "le paysage, levier de la transition écologique".

Le CAUE de l'Ain, référent en matière de paysage dans le cadre de l'Union Régionale, a participé à de nombreuses réunions de travail avec divers partenaires et a réalisé des éléments de communication pour cette journée prévue initialement à l'automne 2020.

La crise sanitaire a obligé à repenser cette journée de séminaire, qui a été transformée en cinq rendez-vous «webinaire» au printemps 2021.

### • Jury EcoQuartiers

Organisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, une commission sur le thème de l'EcoQuartier s'est réunie le 3 décembre 2020 pour statuer sur plusieurs candidats à la labellisation. L'objectif était de dégager les principales questions que soulevait l'analyse des projets. Le CAUE de l'Ain y représentait les avis émanant de l'ensemble des CAUE de la région.

## LA FEDERATION NATIONALE DES CAUE

Le CAUE de l'Ain fait partie des 92 CAUE à l'échelle nationale dont 75% environ adhèrent à la Fédération Nationale.

Le président du CAUE de l'Ain en 2020, Christophe FORTIN est d'ailleurs trésorier de l'association. Retrouvez son portrait sur le site de la Fédération :

<https://www.fncaue.com/christophe-fortin-president-du-caue-de-lain/>



Trévoux - Quartier des Orfèvres



# FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

## AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN

### Participation aux jurys :

Le CAUE participe aux jurys organisés par le Département pour les collèges par exemple. En 2020, des jurys pour les collèges de Péronnas et Péron ont eu lieu.

### Avis techniques consultatifs :

A la demande du Conseil Départemental, dans le cadre d'attribution de subventions, le CAUE est amené à donner des avis auprès des services du Conseil Départemental, sur des bâtiments industriels ou des bâtiments patrimoniaux dans le cadre de plan d'aides aux communes et aux particuliers.

### Actions de sensibilisation :

Pour mener des actions pédagogiques à destinations des scolaires, le CAUE a collaboré avec la Direction des musées départementaux.

Pour le projet de l'Observatoire des Arbres, une collaboration avec le service des Espaces Naturels Sensibles du Département est cours de structuration.



## AVEC LE RESEAU DES AINTERPROS DU BÂTIMENT DURABLE

Le CAUE participe à l'animation d'un réseau d'acteurs des professionnels du bâtiment, initié par la DDT, avec d'autres partenaires comme ALEC 01, le Conseil Départemental, la CCI, la Fédération du BTP...

Pour 2020, le comité de pilotage avec les représentants des différentes structures partenaires de ce réseau s'est réuni en début d'année pour proposer un programme de visites et tables-rondes pour l'année autour des thèmes de l'autoconsommation et la production d'énergie, la valorisation des déchets du bâtiment, la rénovation des bâtiments patrimoniaux, les matériaux biosourcés...

Suites aux mesures gouvernementales et conditions sanitaires liées à la crise du COVID19, les rencontres 2020 ont été annulées et une adaptation des rencontres sous forme de visite virtuelle et webinar a été imaginée pour 2021.



## AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT 01)

### Participation à l'atelier ORT (Opération de revitalisation du Territoire) du Pays bellegardien

Dans le cadre d'ateliers organisés par la DDT de l'Ain sur l'ORT, un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, dans l'objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes, le CAUE de l'Ain a apporté son regard sur les territoires de Valselhône et du Pays Bellegardien lors d'un atelier.

### Intervention à la formation « Densité et formes urbaines »

Le CAUE de l'Ain a fait un retour d'expérience sur l'appel à projet "La densification douce maîtrisée" menée pendant 3 ans sur 3 communes de l'Ain (Thil, Prévessin-Moëns et Bourg-en-Bresse), lors d'une formation "Densité et formes urbaines" organisée par la DDT de l'Ain.

L'objectif était de donner des clés aux agents des services métiers pour promouvoir l'habitat dense et les aider à porter un regard positif constructif sur un projet d'aménagement opérationnel sans prendre l'entrée régalienn.

Il s'agissait de savoir comment faire rimer habitat individuel avec densité et densité avec qualité du cadre de vie.



# ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LE PROGRAMME INTERREG DEVCOOP



## Partenariat Franco-Suisse avec le programme DEVCOOP

### Objectif : Développer les coopératives d'habitat dans le grand Genève

"Le projet DevCoop porte sur une recherche-action visant à promouvoir le développement du modèle de l'habitat coopératif dans le Grand Genève, en créant une plateforme d'échange, de capitalisation des expériences et d'apprentissage mutuel Suisse-France, à partir des instruments d'aménagement du territoire et du logement dont dispose chacun, et en impulsant une dynamique transfrontalière opérationnelle qui contribue à l'essor d'une nouvelle filière de l'économie sociale et solidaire".

Le CAUE de l'Ain est un des acteurs de ce projet au côté également du CAUE de Haute-Savoie et de nombreux autres partenaires tels que EPF 74, le cabinet Urbanité(s), la CCGF, l'USMB, l'atelier Dejong architectes, mais aussi l'université de Genève, les cantons de Genève et de Vaud, L'HEPIA, le FPLC...



### Qu'est-ce qu'une coopérative d'habitats ?

La coopérative d'habitat est une alternative aux modes d'habiter conventionnels qui met l'habitant au coeur du projet. Les coopérateurs bâtissent ensemble leur projet intégrant des lieux de partage, allant d'une salle commune à un atelier de bricolage ou encore un lieu de coworking.

La coopérative d'habitats réinterroge la question du vivre ensemble (mixité sociale, d'usage, générationnelle,...), la qualité des espaces, d'espaces partagés et intègre également des notions de durabilité et d'écologie. Cette nouvelle façon de vivre séduit, mais peine à émerger en France pour des raisons parfois psychologiques mais surtout juridiques.

### Pourquoi le programme DEVCOOP ?

Pour favoriser leur essor et s'inspirer du modèle Suisse qui fonctionne depuis 30 ans, le programme DEVCOOP a été mis en place depuis 3 ans dans le cadre d'un programme européen de coopération Franco Suisse Interreg.

### Un projet aidé à Ferney-Voltaire

Dans l'Ain, un groupe habitants a pu bénéficier d'un accompagnement pour relancer un projet qui peinait à émerger, grâce à ce programme européen de coopération transfrontalière.



En 2020, le CAUE a « participé » à plusieurs réunions du groupe des « Coopér'acteurs » de Ferney-Voltaire pour les aider à monter leur projet, définir le rôle de chacun, mais aussi en matière de mobilisation des élus et de gestion du foncier.

### Visite d'opérations en Suisse

Une journée de visites de coopératives en Suisse (Equilibre, La Ligue, Voisinage, et Polygone) a permis de montrer des exemples aux coopérateurs qui s'engagent dans cette démarche à Ferney-Voltaire afin d'échanger sur leur expérience, les ambitions communales, les raisons du choix des coopératives et les difficultés rencontrées.

### Un webinaire

Un webinaire de pré-clôture du programme DEVCOOP, intitulé « Penser l'habitat participatif et coopératif transfrontalier » a également été organisé fin 2020 dans le cadre de ce partenariat.

### Une exposition

Une exposition "les coopératives réinventent le logement social à Zurich" a été complétée par la présentation du programme DEVCOOP et des projets d'habitats coopératifs qui en ont émergés. Elle est proposée en version virtuelle : <https://nodalview.com/4wQEHFBBGV9WitwXd7QKOLWK>

### Des vidéos

Des vidéos ont été réalisées pour mettre en avant la démarche DEVCOOP, le fonctionnement d'une coopérative d'habitants Suisse ou sur des projets en cours en Haute-Savoie ou dans l'Ain à Ferney-voltaire : <https://www.caue01.org/fr/portail/93/actualite/55351/la-cooperative-dhabitat-a-ferney-une-realite-en-devenir.html>

Fin 2019, une table-ronde avait été organisée sur l'habitat coopératif, au Salon de l'habitat de Bourg-en-Bresse et un numéro de « l'écho du caue 01 » a été réalisé sur cette thématique.



# LA VIE DE L'ASSOCIATION L'EQUIPE EN 2020

## L'EQUIPE EN 2020

### Les architectes-conseillers

#### Secteur Ouest



Amandine THIMON-DROSSON  
Sylvain PONS  
125 communes  
7 ctés de communes  
(CC Pays de Bagé et Pont-de-Vaux, CC de la Veyre, CC Val Saône Centre, CC Dombes Saône Vallée, CC de la Dombes, CC Miribel et Plateau, CC de la Côtière à Monttuel)

#### Secteur Centre

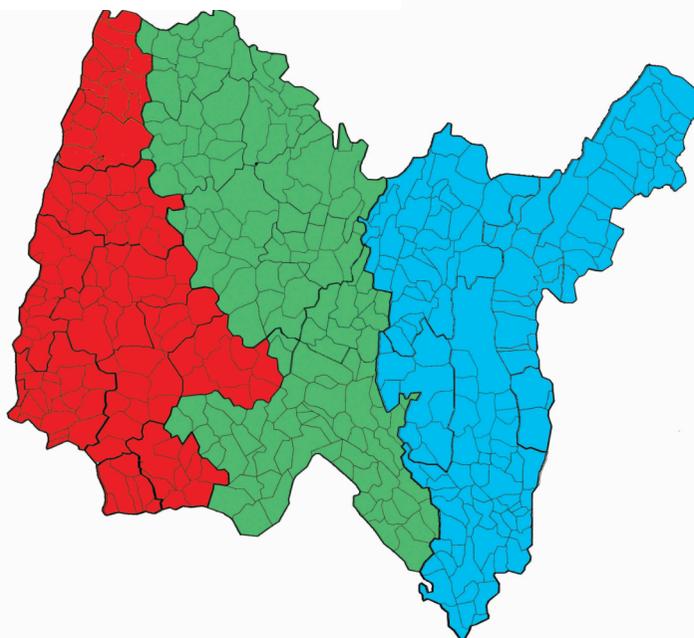


Sandrine HOUDIN  
Bruno SAVI  
142 communes,  
3 ctés de communes  
(Communauté Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, CC Plaine de l'Ain)

#### Secteur Est



Anne SELVA  
Matthieu VIGUIÉ  
139 communes,  
5 ctés de communes  
(Haut Bugey Agglomération, CC Pays de Ges, CC du Pays Bellegardien, CC Bugey Sud, CC du Plateau d'Hauteville)



### Direction:



Bruno LUGAZ  
Architecte-Urbaniste  
Directeur du CAUE

### En appui technique sur l'ensemble du département



Lorène JOCTEUR  
Paysagiste-conseillère

### Équipe support



Nathalie GRANGE  
Chargée de communication



Marie-Noëlle CUICHARDON  
Secrétaire-comptable



Marie-Laurence ECOCHARD  
Documentaliste-juriste



Nathalie LEQUY  
Chargée de documentation

## L'ORGANISATION DE L'EQUIPE DURANT LA CRISE SANITAIRE

L'équipe s'est adaptée durant la crise sanitaire liée au COVID19, en proposant des échanges et conseils dématérialisés avec les communes et les particuliers.

Cette période particulière a été l'occasion d'avancer sur des « chantiers » pour le CAUE, comme l'évolution du conseil aux particuliers, la formation, et la communication avec le projet d'une nouvelle charte graphique.

Un membre de l'équipe a également suivi une formation certifiante en distanciel.

# LA VIE DE L'ASSOCIATION LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020



Le Conseil d'Administration est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, membres élus au scrutin secret.

## I - QUATRE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT membres de droit

M. **Guillaume FURRI**, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain  
Mme **Emilie SCIARDET**, Architecte des Bâtiments de France,  
Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain  
Mme **Marilyne REMER**, Directrice académique des services de l'éducation nationale

## II - SIX REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES désignés par le Conseil Départemental en juillet 2017

Mme **Nathalie BARDE**, Conseillère Départementale du canton de Trévoux  
M. **Alain CHAPUIS**, Conseiller Départemental du canton de Saint-Etienne-du-Bois,  
Maire de Saint-Etienne-du-Bois  
M. **Christophe FORTIN\*\***, Conseiller Départemental du canton d'Ambérieu-en-  
Bugey  
Mme **Clotilde FOURNIER\***, Conseillère Départementale du canton d'Attignat,  
Maire de Saint-Sulpice  
M. **Christophe GREFFET**, Conseiller Départemental du canton de Vonnas,  
Maire de Saint-Genis-sur-Menthon  
Mme **Martine TABOURET**, Conseillère Départementale du Canton de Ceyzériat,  
Maire de Dompierre-sur-Veyle

## III - QUATRE REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES désignés par le Préfet en mai 2018

M. **Christian COLLARD\***, Architecte DPLG,  
Président de l'Association des Architectes de l'Ain  
M. **Jean-François DUFOUR**, représentant la Fédération du Bâtiment et Travaux  
Publics et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain  
M. **Jacques GERBE**, Architecte DPLG  
M. **Gilbert STORTI**, Ingénieur et Architecte spécialisé dans le bois

\*\* : Président du CAUE de l'Ain

\* : Membres du Bureau

## IV - DEUX PERSONNES QUALIFIÉES désignées par le Préfet en mai 2018

Mme **Catherine MAILLET**, représentant l'Association «Patrimoine des Pays de l'Ain»  
Mme **Jacqueline SELIGNAN**, ancien maire de Saint-Eloi et Présidente du SCOT  
BUCOPA jusqu'en juin 2020

## V - UN REPRÉSENTANT ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION siégeant avec voix consultative

M. **Bruno SAVI**, Architecte-Conseiller

## VI - SIX MEMBRES ÉLUS AU SCRUTIN SECRET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE élus à l'assemblée générale de juin 2018

M. **Georges AGHADJANIAN\***, représentant la Confédération des Artisans et  
Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain  
M. **Alain GROS\***, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales  
de l'Ain  
M. **Romain HUMBERT**, entrepreneur, représentant l'Union des Entrepreneurs du  
Paysage des régions Rhône-Alpes et Auvergne  
M. **Régis IMBERT**, ancien maire de Colomieu (jusqu'en juin 2020), délégué de la  
Fondation du Patrimoine  
Mme **PERRIN-CHANEL**, Architecte DPLG, représentant l'Ordre des architectes  
Auvergne Rhone-Alpes  
M. **Pascal PRUNIAUX**, Géomètre-Expert, représentant la Chambre Syndicale des  
Géomètres-Experts du département de l'Ain

## AUTRES MEMBRES : avec voix consultative

M. **Bruno LUGAZ**, Directeur du CAUE de l'AIN

*Le conseil d'Administration au 31 décembre 2020*

## Des vies professionnelles consacrées aux CAUE

### Bruno LUGAZ

Départ en retraite en février 2021



Après 42 ans de carrière, dont 7 années au CAUE de l'Ain, Bruno Lugaz a souhaité faire valoir ses droits à la retraite en février 2021. Fin 2020, le recrutement d'un nouveau directeur a été engagé pour le remplacer.

Il a pris à 25 ans sa première direction de CAUE, dans le contexte social et culturel des années 80. Après un Bac S au lycée Condorcet à Paris en 1973, il est devenu le plus jeune architecte de sa génération diplômé de l'Institut d'Urbanisme de Paris VIII en 1980.

Il a quitté sa ville natale Paris pour travailler en province, les architectes se concentrant dans les principales métropoles françaises.

Les CAUE, créés sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en 1977 pour «rendre la France plus belle» offraient alors à de jeunes architectes, souvent militants, une opportunité de travail salarié novateur. Cette aventure au sein de ces associations dans chaque département français, fut pour lui un réel apprentissage de la vie publique.

Il restera pendant près de 40 ans au service des CAUE, dans quatre départements : Les Ardennes en 1979, où le CAUE fut créé, puis la Nièvre pendant 11 ans lui offriront de belles opportunités au contact d'hommes et de femmes de notoriété nationale. Il rejoindra ensuite le CAUE de la Savoie en 1996 où il passera 18 années.

Pour achever sa carrière, en 2014, il choisira l'Ain, au fort enjeu de développement urbain. Il imaginait une fin de carrière plus paisible, mais il connut un audit financier et inspection administrative .... Ce fut une expérience délicate.

Les actions qu'il aura insufflées avec l'équipe durant 7 années, lui auront néanmoins apporté de grandes satisfactions.

Il aura durant sa carrière, travaillé avec 10 présidents et plus de 150 collaborateurs.

C'est Baptiste Meyronneinc qui a pris sa suite à la direction du CAUE de l'Ain depuis le 1er février 2021.

### Marie-Laurence ECOCHARD

Départ en décembre 2020



Après 36 ans de bons et loyaux services au sein du CAUE, Marie-Laurence Ecochard a décidé de donner une nouvelle orientation à ses activités, notamment à travers le bénévolat.

Arrivée peu d'années après la création de l'association, elle a participé à son développement, aussi bien dans sa gestion administrative que pour le conseil aux collectivités locales ou l'organisation de manifestations culturelles.

Elle a, entre autres, organisé durant de nombreuses années (de 1992 à 2005) des visites de jardins dans le cadre de la manifestation nationale « Visitez un jardin en France... juin, mois des jardins ».

Son profil de juriste l'a conduit pendant une dizaine d'années à organiser des procédures de sélection d'équipes de maîtrise d'œuvre en marchés publics.

Elle a porté des projets, comme celui de l'accessibilité des espaces publics, entre 2011 et 2013, en partenariat avec l'association des paralysés de France et la DDT de l'Ain pour sensibiliser les élus du département.

Elle a créé puis conduit un centre de ressources toujours en phase avec les nouveaux moyens de communication, et a œuvré depuis 2003 à la mise en place de la diathèque à partir d'un fonds de 40000 diapositives, prémice de la photothèque actuelle.

Elle a été également co-auteur d'un thésaurus utilisé par une certaine d'organismes et dont la dernière version est parue fin 2020.

Elle a organisé de nombreuses journées d'information et tout particulièrement en partenariat avec la MIQCP sur des thèmes comme les marchés publics ou encore les accords-cadres.

Plus récemment, elle a mené à bien l'obtention du référencement Datadock qui permet une prise en charge financière des formations organisées par le CAUE.

Elle a également eu des missions de lectrice-correctrice pour les ouvrages sur « Pierre Pinsard » ou encore « Marc et Pierre Dosse ».

Ses missions ont été aussi variées que peuvent l'être celles d'un CAUE et lui ont apporté un grand épanouissement professionnel.

# REGARD SUR 2021...

## **Christophe FORTIN**

Quitte la présidence du CAUE à compter du 12/07/21

Christophe FORTIN avait rejoint le conseil départemental de l'Ain en 2015. Il découvre le CAUE de l'Ain dont il deviendra président. « J'ai été agréablement surpris par cette structure que je connaissais mal : les questions humaines, les projets de terrain, l'équipe... tout m'a incité à m'engager auprès du CAUE de l'Ain. On y crée du lien, du liant même ».

Il est avocat depuis 1989, spécialiste en droit de la famille et en droit du travail. Il exerce dans le département et à la cour d'appel de Lyon. Christophe FORTIN entre en politique il y a une trentaine d'années et exercera des mandats municipaux, comme adjoint aux finances à Belley puis à Ambérieu-en-Bugey où il est encore aujourd'hui adjoint aux finances.

Très présent à l'échelon régional (avec les unions régionales de CAUE) il a apprécié de faire partie de ce réseau qu'il qualifie d'utile et actif et en a assuré le poste de trésorier. Au niveau du réseau national, il a également été administrateur de la FNCAUE ces dernières années, aux côtés de Joël BAUD-GRASSET, Président du CAUE 74, de l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Nationale.

Retrouvez son portrait sur le site de la FNCAUE : <https://www.fncaue.com/christophe-fortin-president-du-caue-de-lain/>



## **Amandine THIMON,**

Architecte-conseillère, a quitté le CAUE en mars 2021

Arrivée au CAUE en 2014, Amandine THIMON a exercé le poste d'architecte-conseillère sur le secteur Ouest du département. Elle s'est beaucoup investie sur le conseil aux particuliers et aux communes et a développé des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des jeunes publics.

On retiendra notamment les collaborations avec Claude Massat, conseiller pédagogique à l'éducation nationale et la direction des Musées du Département pour la mise en place d'outils tels que la « mallette pédagogique » ou « le livret de l'écolier ».

Installée depuis de nombreuses années dans le beaujolais, elle fait le choix en 2021 de retourner exercer en tant qu'architecte libérale dans son département et retrouver le contact avec la maîtrise d'oeuvre en construction et en réhabilitation.



## **Baptiste MEYRONNEINC**

Prend la direction du CAUE à partir de février 2021

Depuis le 1er février 2021, c'est Baptiste Meyronneinc qui a pris la direction du CAUE de l'Ain, à la suite de Bruno Lugaz. Baptiste Meyronneinc est, de formation, ingénieur des travaux publics de l'Etat et architecte du patrimoine.

Issu du Ministère de l'Ecologie, il a exercé pendant cinq ans à la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature, au sein du bureau des réseaux professionnels puis au bureau de l'aménagement opérationnel durable, en charge notamment du Label EcoQuartier.

Après avoir passé le concours d'Architecte-Urbaniste de l'Etat, il a rejoint la Direction Départementale des Territoires du Jura au sein du Service Connaissance Etudes et Prospective en 2013, pour piloter entre autres le conseil aux territoires et la planification intercommunale.

Depuis 2016, il exerçait les fonctions d'architecte des bâtiments de France en qualité d'adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain.



## **Lucas MAIZERAY**

Architecte-conseiller, arrivé le 15 juin 2021

Diplômé de l'Ecole d'architecture de Nancy, Lucas Maizeray a travaillé ces deux dernières années en maîtrise d'oeuvre dans un cabinet d'architectes libéraux en Moselle. Pendant ses études, il a collaboré avec le CAUE 07 et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dans le cadre des « ateliers hors les murs » de l'ENSA de Nancy sous la direction de Marc Verdier.



## **Agathe MERIAUX**

Paysagiste-conseillère, arrivée le 1er juin 2021

Paysagiste diplômée de l'école d'Angers, Agathe Mériaux a travaillé précédemment au Parc Naturel Régional du Morbihan et au CAUE de la Lozère. Elle prendra la suite des missions de Lorène Jocteur, pendant son congé maternité.



# REGARD SUR 2021...

01 Ain  
**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement de l'Ain



Directeur du CAUE  
Ingénieur - Architecte

**Baptiste MEYRONNEINC**

## L'ÉQUIPE DU CAUE DE L'AIN

Juin 2021



### Les chargés d'études territoriaux

#### Nord Val-de-Saône / Bresse



112 communes  
3 intercommunalités  
CA Bassin de Bourg-en-Bresse  
CC Bresse et Saône  
CC de la Veyle

**Sandrine HOUDIN, architecte-conseillère**

#### Dombes / Sud Bugey



82 communes  
3 communautés de communes  
CC Dombes,  
CC Bugey Sud,  
CC Ussets et Rhône

**Anne SELVA, architecte-conseillère**

### PÔLE CONSEILS ET TERRITOIRE

#### Nord Bugey / Pays de Gex



81 communes  
3 intercommunalités  
CA Haut-Bugey,  
CC Pays Bellegardien,  
CA du Pays de Gex

**Matthieu VIGUIÉ, architecte-conseiller**

#### Sud Val de Saône/Côtière/Plaine de l'Ain



116 communes  
6 communautés de communes  
CC Val de Saône-Centre  
CC Dombes Saône Vallée  
CC Miribel-Plateau  
CC Côtière-Montluel  
CC Plaine de l'Ain  
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon

**Bruno SAVI, architecte-conseiller**

### Les chargés d'études thématiques

En appui aux chargés d'étude territoriaux sur l'ensemble du département



Patrimoine – Centre bourg  
Bâtiments remarquables

Information-Sensibilisation  
Fiches-conseil grand public

**Sylvain PONS, architecte-conseiller**



Conseil aux particuliers  
en appui sur l'ensemble du département

Sensibilisation  
Jeune public / scolaires

**Lucas MAIZERAY, architecte-conseil**



Paysage – Environnement

Formation – Sensibilisation  
Publics Collectivités / Professionnels

**Lorène JOCTEUR, paysagiste-conseillère**



Paysage – Environnement

Sensibilisation  
Jeune public / scolaires

**Agathe MERIAUX, paysagiste-conseillère**

### PÔLE FORMATION ET SENSIBILISATION

### L'équipe support

34 rue Général Delestraint  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 11 31  
contact@caue-ain.com

[www.caue01.org](http://www.caue01.org)

Secrétaire-comptable  
Référente Ressources Humaines



**Marie-Noëlle GUICHARDON**

Chargée de communication  
Référente Événementiel



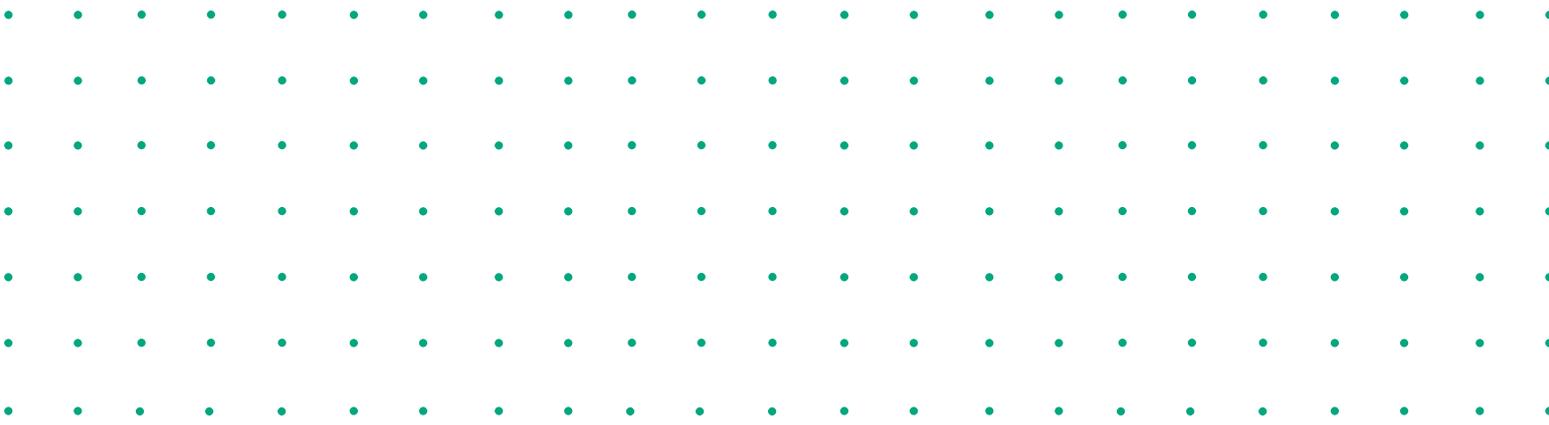
**Nathalie GRANGE**

Chargée de documentation  
Référente formation



**Nathalie LEQUY**

### PÔLE DIFFUSION ET VALORISATION



**Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de l'Ain**

34 rue du Général Delestraint  
01000 Bourg en Bresse

04 74 21 11 31 - [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com)  
[www.caue01.org](http://www.caue01.org)



septembre 2021